



POLITIQUE
BIOALIMENTAIRE
2018 | 2025

PLAN D'ACTION 2018-2023

POUR LA RÉUSSITE DE LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE

PARTENAIRES, MINISTÈRES
ET ORGANISMES

Édition 2020

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Le développement économique du Québec me tient à cœur et votre gouvernement s'investit à tous les jours pour accroître notre richesse collective. La Politique bioalimentaire, et particulièrement son plan d'action, est un instrument clé de notre engagement. Je me réjouis donc de la voir entrer dans sa phase de concrétisation.

Le secteur bioalimentaire occupe une place très importante dans notre stratégie économique. Avec quelque 500 000 emplois répartis dans l'ensemble des régions, il contribue à plus de 8 % du PIB total du Québec. Ce secteur est au carrefour de plusieurs enjeux relatifs au respect de l'environnement, à l'occupation et à la vitalité du territoire, et à la santé de la population. Il est aussi

appelé à relever de nombreux défis, dont ceux liés à la compétitivité, à l'innovation et à la rareté de la main-d'œuvre.

Le maintien d'un haut niveau de confiance des consommateurs ainsi que le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable sont deux ambitions qui font consensus et qui mobilisent nos entrepreneurs bioalimentaires. Ces entrepreneurs passionnés nous permettent de rester proches des préoccupations des citoyens et d'augmenter le niveau de richesse du Québec.

Les partenaires de la Politique s'engagent, par le présent plan, à offrir aux Québécoises et aux Québécois des aliments sains et diversifiés, d'une bonne valeur nutritive, produits selon des pratiques d'affaires responsables et provenant d'entreprises ancrées sur le territoire.

Votre gouvernement sera toujours présent pour aider ceux et celles qui s'engagent à innover et à investir dans l'économie québécoise. Grâce à la collaboration et à l'engagement de chacun des partenaires, les actions inscrites au Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire permettront d'atteindre nos cibles et de nous donner les moyens de nos ambitions.

Le premier ministre,
François Legault

MESSAGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



Depuis mon arrivée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, je suis allé à la rencontre du secteur bioalimentaire. J'ai constaté la volonté de tous ses acteurs à faire progresser le secteur au bénéfice des consommateurs et de la prospérité du Québec. Cette volonté fait maintenant partie de l'ADN de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*. Elle permet de mobiliser les partenaires, des spécialistes et des gens passionnés de divers domaines et de toutes les régions du Québec autour d'une même vision et de cibles communes.

Les travaux préparatoires à la première rencontre annuelle des partenaires tenue le 31 mai dernier ont permis de faire ressortir des éléments clés de la direction que prend la Politique bioalimentaire. Parmi ceux-ci figurent l'adhésion essentielle des partenaires à sa mise en œuvre, l'accent sur le consommateur pour bien répondre à ses attentes et à ses préoccupations et, surtout, l'importance de la collaboration et du travail d'équipe.

Cette première rencontre du 31 mai 2019 a été un moment charnière. En plus de dresser un bilan de la progression des cibles, la journée a permis de confirmer la volonté de tous les partenaires d'apporter une riche contribution. Maintenant, l'heure est à la transformation de ces intentions en actions et des actions en résultats.

Aujourd'hui, il est stimulant et très encourageant de constater l'engagement de chacun à investir son talent et son savoir-faire dans la réalisation d'objectifs ambitieux. Grâce à la mobilisation et les efforts de tous, la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire propulsera tout le secteur bioalimentaire québécois vers de nouveaux sommets.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
André Lamontagne

ORGANISATIONS ET DIRIGEANTS PRÉSENTS À LA TABLE RONDE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE ANNUELLE DES PARTENAIRES

31 MAI 2019

GOVERNEMENTS

André Lamontagne,
ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation*

Danielle McCann,
ministre de la Santé et des Services
sociaux*

Pierre Fitzgibbon,
ministre de l'Économie et de l'Innovation*

Benoît Charrette,
ministre de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques*

Marie-Claude Bibeau**,
ministre fédérale de l'Agriculture
et de l'Agroalimentaire

CONSOMMATEURS ET ACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES

Sylvie Bernier, présidente,
Table québécoise sur la saine alimentation*

Colleen Thorpe, directrice générale
par intérim, Équiterre

Sylvie Sarrasin, présidente,
Regroupement des cuisines collectives
du Québec

Jean-François Archambault, directeur
général, La Tablée des Chefs

Corine Voyer, directrice, Coalition
québécoise sur la problématique du poids

Marianne Garnier, chargée de projet,
Les AmiEs de la Terre du Québec

Serge Giard, administrateur,
Vigilance OGM

Guy St-Pierre, maire de Manseau et
administrateur, Fédération québécoise
des municipalités*

* Citations dans le communiqué de clôture de la rencontre annuelle.

** La ministre est venue s'adresser aux participants.

Daniel Côté, maire de Gaspé et premier vice-président, Union des municipalités du Québec*

René Gagnon, directeur principal, Marchés agricole et agroalimentaire, Mouvement Desjardins

Stéphane Forget, pdg, Fédération des chambres de commerce du Québec

AGRICULTURE

Marcel Groleau, président général, Union des producteurs agricoles*

Julie Bissonnette, présidente, Fédération de la relève agricole du Québec

Maxime Laplante, président, Union paysanne

Christian Brunet, président, Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec

Daniel Dubuc, président, Filière biologique du Québec*

Éric Van Winden, premier vice-président, Association des producteurs maraîchers du Québec

David Duval, président, Les Éleveurs de porcs du Québec

Christian Overbeek, président, Les Producteurs de grains du Québec

Bruno Letendre, président, Les Producteurs de lait du Québec

PÊCHES ET AQUACULTURE

Jean-Paul Gagné, directeur général, Association québécoise de l'industrie de la pêche*

Léo St-Onge, directeur général, AMIK – Agence Mamu Innu Kaikusseth

Léonard Poirier, directeur général, Association des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine

Normand Roy, président, Association des aquaculteurs du Québec

Sylvain Vigneau, président, Regroupement des mariculteurs du Québec

TRANSFORMATION ET COMMERCE ALIMENTAIRES

Robert Coallier, chef de direction, Agropur*

Ghislain Gervais, président, La Coop fédérée*

Sylvie Cloutier, pdg, Conseil de la transformation alimentaire du Québec

Yvan Lacroix, pdg, Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière

Marc Fortin, président, CCCD-Québec, Conseil canadien du commerce de détail*

Pierre-Alexandre Blouin, pdg, Association des détaillants en alimentation du Québec

Alain Mailhot, pdg, Association Restauration Québec*

Sophie Perreault, pdg, Association québécoise de la distribution des fruits et légumes

Marie Beaudry, directrice générale, Aliments du Québec

Alain Chalifoux, président, Conseil des industriels laitiers du Québec

André Coutu, pdg, Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada

TABLE DES MATIÈRES

I. CONTEXTE 7

II. AMBITIONS ET CIBLES BILAN 2018-2019 8

III. DÉMARCHE DE COCONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION 14

IV. ACTIONS ET MESURES DES PARTENAIRES SYNTHÈSE PAR ORIENTATION ET OBJECTIF DE LA POLITIQUE 18

ORIENTATION 1 une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs 19

ORIENTATION 2 des entreprises prospères, durables et innovantes 35

ORIENTATION 3 des entreprises attractives et responsables 52

ORIENTATION 4 des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire 69

V. MÉCANISME ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE PERSPECTIVES 2020 83

A. Principes de la Politique 84

B. Mécanisme de mise en œuvre 84

C. Structure de mise en œuvre 85

D. Amélioration des outils de mise en œuvre 88

E. Cadre financier 89

F. Étapes conduisant à la deuxième rencontre annuelle des partenaires 90

ANNEXES 91

ANNEXE 1 Structure de mise en œuvre de la Politique bioalimentaire 92

ANNEXE 2 Composition des groupes de partenaires ayant participé en 2019 à l'élaboration du Plan d'action 94

ANNEXE 3 Sigles et acronymes 98

I. CONTEXTE

La Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde* a été élaborée avec la vision de développer un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois.

Deux caractéristiques majeures distinguent cette politique. La première est liée au fait que les consommateurs y sont placés au cœur des priorités, car ce sont eux qui, par leurs choix et leurs attentes, déterminent ultimement le développement du secteur. La seconde réside dans l'approche qui est adoptée pour la mise en œuvre de la Politique. Cette dernière est en effet le résultat d'une collaboration avec plus de 100 partenaires du secteur bioalimentaire et plus d'une vingtaine de partenaires gouvernementaux. Conformément à cette approche, la mise en œuvre et la réussite de la Politique reposent sur une responsabilité partagée entre les partenaires et impliquent leur participation et leur engagement.

La Politique a comme ambition de maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs, d'ici et d'ailleurs, et de développer un secteur bioalimentaire prospère et durable. Elle comporte sept cibles et s'articule autour de quatre grandes orientations, qui se déclinent en 16 objectifs et 69 pistes de travail.

Pour assurer le suivi opérationnel de la Politique, un secrétariat au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ainsi qu'une structure de mise en œuvre impliquant les partenaires bioalimentaires et gouvernementaux ont été mis en place. De plus, deux autres outils servent au suivi, soit un plan d'action pluriannuel et des rencontres annuelles des partenaires pour faire un bilan périodique de l'état d'avancement de la démarche.

La première rencontre annuelle des partenaires, le 31 mai 2019, a marqué un premier jalon dans la démarche de mise en œuvre de la Politique. Elle a d'abord permis de tracer un bilan 2018-2019 du suivi des ambitions et de l'avancement des cibles de la Politique, puis de confirmer l'adhésion des partenaires aux mesures et aux actions qui sont prévues au Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire (Plan d'action).

Le Plan d'action constitue le produit fini de cette démarche. Il a été construit à partir des quelque [60 feuilles de route](#) des partenaires bioalimentaires, régionaux et gouvernementaux. Ces documents couvrent une période de cinq ans et pourront être révisés annuellement en fonction de l'évolution de la mise en œuvre de la Politique.

Pour consulter les feuilles de route des partenaires :

www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/politique-bioalimentaire/plan-daction

II. AMBITIONS ET CIBLES BILAN 2018-2019

La Politique bioalimentaire 2018-2025 repose sur la vision suivante :

Alimenter notre monde avec...

Un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois.

Pour concrétiser cette vision, la Politique poursuit deux ambitions et sept cibles, dont l'état d'avancement est présenté ci-après.

AMBITIONS

MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE CONFIANCE DES QUÉBÉCOIS

La première ambition consiste à maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs à l'égard des aliments et de leurs modes de production et de transformation. Cette confiance est influencée par la réponse aux demandes et aux attentes des consommateurs, par l'information qui est accessible à propos de l'alimentation et de ses effets sur la santé ainsi que par la façon dont les consommateurs filtrent l'information en fonction de leurs valeurs.

Le niveau de confiance des consommateurs du Québec sera suivi périodiquement à l'aide du *Baromètre de la confiance des consommateurs québécois à l'égard des aliments et leurs modes de production et transformation* qui a été réalisé par des chercheurs du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Une première lecture a eu lieu en 2019; il sera également mesuré par un sondage auprès des Québécois en 2021, 2023 et 2025, ce qui permettra d'en analyser l'évolution et de définir les principaux facteurs déterminants de cette confiance.

Le 31 mai 2019, le CIRANO a présenté une analyse des résultats préliminaires lors de la rencontre annuelle des partenaires de la Politique. Parmi les principaux constats qui sont ressortis, mentionnons les suivants :

- Un peu moins des trois quarts (71 %) des consommateurs considèrent que les entreprises alimentaires québécoises améliorent en continu leurs façons de faire et leurs pratiques pour répondre aux demandes des consommateurs;
- Sept consommateurs sur dix (70 %) ont plus confiance dans les aliments du Québec que dans les aliments importés;
- Une très grande majorité (91 %) des consommateurs considèrent qu'il est sécuritaire de consommer les aliments cultivés ou produits au Québec;

- La moitié (50 %) des consommateurs affirment qu'il y a beaucoup d'information disponible, qu'elle est parfois contradictoire, et qu'ils ne savent pas laquelle choisir.

Une présentation des résultats préliminaires est disponible sur le site Web Québec.ca. Un rapport détaillé sera rendu public en 2020.

DÉVELOPPER UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE PROSPÈRE ET DURABLE

La seconde ambition concerne la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire québécois lesquelles sont influencées par les consommateurs et les marchés, les ententes de commerce, le taux de change, la main-d'œuvre, etc.

En ce qui concerne la prospérité, plusieurs indicateurs économiques permettent de suivre l'évolution du secteur bioalimentaire. Voici les valeurs de ces indicateurs pour l'année 2018 :

- Produit intérieur brut (PIB) (+1,7 %);
- Emplois (+9 300);
- Demande alimentaire (+4,4 %);
- Livraisons (+3,2 %);
- Recettes monétaires agricoles du marché (-0,5 %).

Pour ce qui est de la durabilité, des chercheurs de l'Université Laval ont obtenu le mandat de proposer un cadre d'évaluation de la durabilité adapté au secteur bioalimentaire québécois. Cela permettra d'ajouter des indicateurs pour mesurer la durabilité du secteur bioalimentaire. Le dépôt de ce rapport est prévu en 2020.

CIBLES

INVESTIR 15 MILLIARDS DE DOLLARS EN PRODUCTION AGRICOLE, EN PRODUCTION AQUACOLE, DANS LES PÊCHES ET EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Cette cible vise 15 milliards de dollars (G\$) d'investissements par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire d'ici 2025, c'est-à-dire 3 G\$ de plus par rapport à la période 2006-2015. En 2018, les investissements cumulatifs ont totalisé 4,1 G\$, ce qui représente une augmentation de 29 % par rapport à la somme des trois années précédentes.

Les investissements dans la production agricole enregistrent le deuxième plus haut niveau des 10 dernières années (856 millions de dollars (M\$)). En transformation alimentaire, les investissements des trois dernières années ont été de 587 M\$ en moyenne, ce qui représente 19 % de plus par rapport aux trois années précédentes (494 M\$). Cette cible progresse bien.

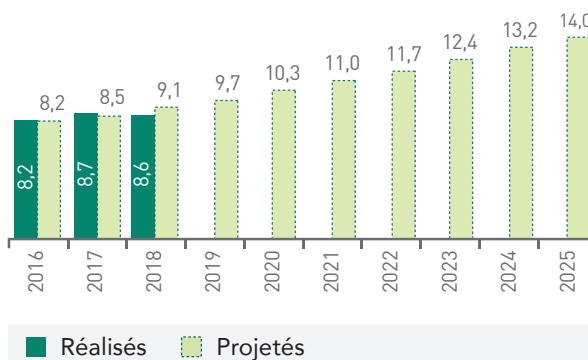
Évolution des investissements cumulés de 2016 à 2025, en milliards de \$



ACCROÎTRE DE 6 MILLIARDS DE DOLLARS LES EXPORTATIONS BIOALIMENTAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC

Cette cible vise à accroître de 6 G\$ les exportations bioalimentaires internationales du Québec pour les porter à 14 G\$ d'ici 2025. En 2018, les exportations ont diminué de 2 % pour atteindre 8,6 G\$. Le contexte des relations commerciales, notamment entre les États-Unis et la Chine, et les conditions des marchés pour certains secteurs (par exemple, le porc) expliquent ce résultat. Les perspectives demeurent toutefois bonnes, avec une valeur du dollar canadien avantageuse et une croissance soutenue aux États-Unis, le principal client du Québec. Cette cible est donc à surveiller.

Valeurs des exportations bioalimentaires québécoises à l'international, en milliards de \$



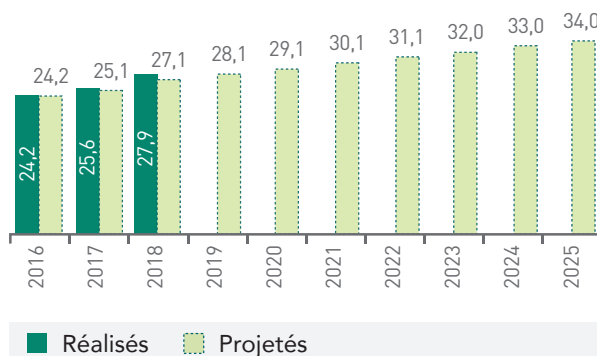
AJOUTER 10 MILLIARDS DE DOLLARS DE CONTENU QUÉBÉCOIS DANS LES PRODUITS BIOALIMENTAIRES ACHETÉS AU QUÉBEC

Cette cible vise à ajouter 10 G\$ de contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec et, ainsi, à les faire passer de 24 G\$ en 2016 à 34 G\$ en 2025. Le contenu québécois comprend à la fois les intrants domestiques et la valeur ajoutée par la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration). En 2018, le contenu québécois a progressé pour atteindre 27,9 G\$, par rapport à une demande alimentaire de 48,9 G\$.

Les données pour l'année 2018 montrent que la cible progresse un peu plus rapidement que prévu. La croissance de la demande sur le marché intérieur notamment dans la restauration, où la valeur ajoutée est relativement élevée, expliquerait cette progression.

Des facteurs tels qu'une économie vigoureuse, un taux de chômage très bas, une saison touristique remarquable ainsi que le recul des prix de plusieurs produits alimentaires ont contribué à soutenir les dépenses alimentaires de la population du Québec et, du même coup, le contenu québécois. En effet, la demande alimentaire intérieure a progressé de 4,4 % pour atteindre 48,9 G\$. C'est dans les services alimentaires (+5,2 %) ainsi que le commerce de détail et les autres circuits de distribution (+4,0 %) que cette augmentation a été enregistrée. La cible progresse donc bien.

Contenu québécois dans la demande alimentaire au Québec, de 2016 à 2025, en milliards de \$

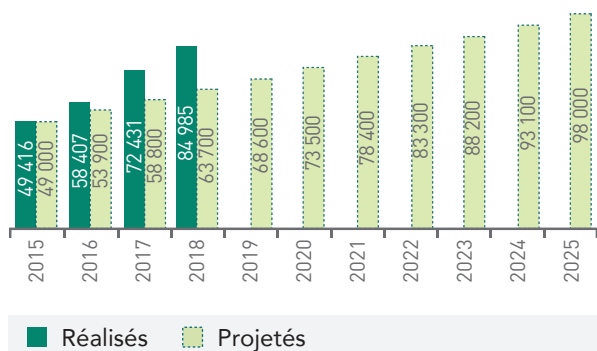


DOUBLER LA SUPERFICIE EN PRODUCTION BIOLOGIQUE

Cette cible vise à doubler le nombre d'hectares (ha) en régie biologique, ce qui signifie de passer de 49 000 ha en 2015 à quelque 98 000 ha en 2025.

En 2018, les superficies en culture et en pâturage (sans compter les entailles en production acéricole) ont atteint 84 985 ha. Ainsi, l'offre projetée de fruits, de légumes, de céréales, de fourrages et d'autres produits végétaux biologiques est plus importante que celle estimée initialement. L'offre de produits biologiques d'origine animale comme le lait, la viande et les œufs est également stimulée par la plus grande disponibilité de fourrages et de céréales biologiques pour l'alimentation des animaux.

Évolution de la superficie en production biologique au Québec, en hectares

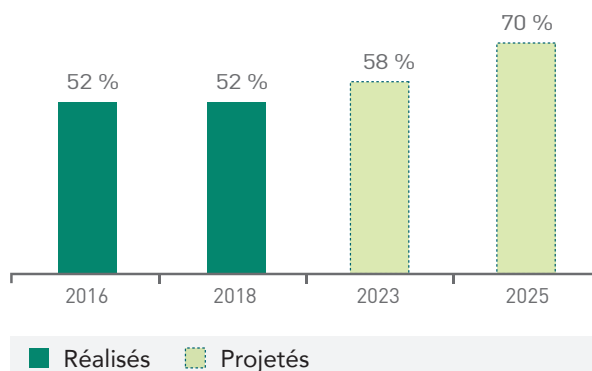


Le développement de la production biologique permet également d'offrir des ingrédients aux transformateurs québécois et favorise la production d'aliments transformés biologiques. En ajoutant les quelque 15 000 ha qui étaient en précertification en date du 15 mai 2019, la cible de 98 000 ha sera vraisemblablement atteinte à la fin de l'année 2019. La réflexion de la Filière biologique du Québec dans le cadre du renouvellement de son plan stratégique sera prise en considération dans la révision à la hausse de cette cible.

AUGMENTER DE 52 % À 70 % LA PART DES VOLUMES DE PRODUITS AQUATIQUES QUÉBÉCOIS ÉCOCERTIFIÉS

Cette cible vise à faire passer de 52 % en 2016 à 70 % en 2025 la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés. L'écocertification des produits aquatiques au Québec repose notamment sur la certification *Marine Stewardship Council* (MSC), qui constitue un standard de référence sur le plan international et qui assure aux consommateurs des poissons et des fruits de mer provenant d'activités qui ne nuisent pas à l'écosystème. La crevette nordique du golfe Saint-Laurent, le homard des Îles-de-la-Madeleine, le homard de la Gaspésie et le crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent comptent parmi les espèces écocertifiées en 2018.

Part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés



La part des volumes de produits écocertifiés évolue en fonction des secteurs de pêches qui obtiennent leur certification. Elle se chiffrait à 37 % en 2008. Depuis l'année 2016, le pourcentage se maintient à 52 % étant donné qu'aucun secteur n'a été certifié ni n'a perdu sa certification. Une surveillance est notamment effectuée pour maintenir les certifications des secteurs de pêches touchés par les baleines noires. L'écocertification de nouvelles espèces est prévue : le crabe des neiges de la Côte-Nord et le flétan du Groenland. Cette cible est à surveiller.

AUGMENTER LA PART DES ENTREPRISES AGRICOLES ET DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AYANT IMPLANTÉ DES PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES

Les pratiques d'affaires responsables correspondent aux pratiques des entreprises qui s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue dans les domaines économique, environnemental et social ainsi qu'en matière de bonne gouvernance.

Un sondage a été réalisé au printemps 2019 auprès de 450 entreprises agricoles et de 400 entreprises de transformation alimentaire. Au total, 21 pratiques dans neuf domaines ont été mesurées : rentabilité économique; investissement; approvisionnement et matières résiduelles; sols, engrais et pesticides; gestion de l'eau et énergie; santé et bien-être des animaux; ressources humaines; engagement social et planification globale et stratégique. La validation du sondage a été menée par un comité consultatif composé d'experts et de personnes-

ressources de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) et du MAPAQ. Ce comité mènera des travaux afin d'être en mesure de proposer, à la rencontre annuelle des partenaires du printemps 2020, une cible à atteindre d'ici l'année 2025. Deux autres sondages seront réalisés pour évaluer la situation de 2021 et 2024 afin de permettre de suivre l'évolution des pratiques d'affaires responsables des entreprises agricoles et de transformation alimentaire.

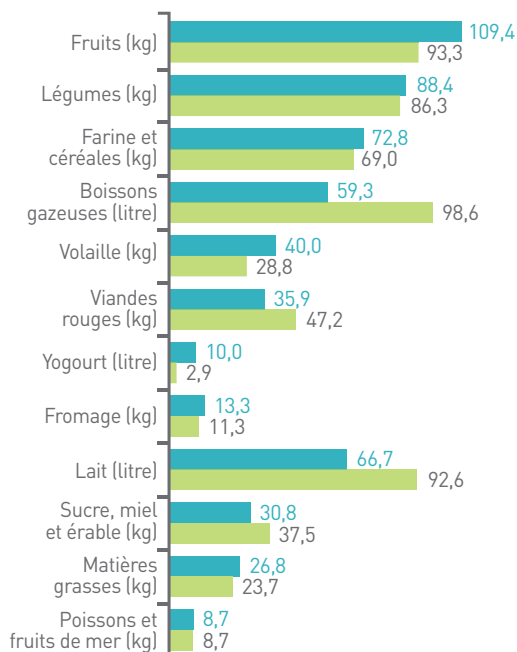
AMÉLIORER LA VALEUR NUTRITIVE DES ALIMENTS TRANSFORMÉS AU QUÉBEC

Deux outils servent à mesurer les progrès en matière d'amélioration de la qualité nutritive des aliments, soit l'évolution de la composition de l'assiette des consommateurs québécois ainsi que la valeur nutritive des produits transformés. Les données en matière de consommation alimentaire démontrent que les fruits et légumes, les céréales, la volaille, le fromage et le yogourt prennent de plus en plus de place dans l'assiette des consommateurs québécois, alors que la demande pour les viandes rouges, le lait et les boissons gazeuses connaît une baisse.

L'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) évalue la valeur nutritive de différentes catégories de produits transformés, avec la collaboration des acteurs dans le domaine de l'alimentation santé.

Des résultats partiels ont été rendus publics en mai 2019 pour cinq catégories de produits, soit les céréales à déjeuner, les viandes tranchées, les pains tranchés, les soupes prêtes à servir et les barres granola. Ils ont permis de constater qu'au moins 45 % des produits étudiés respectent la valeur quotidienne recommandée pour le sucre, le sel, les gras saturés et les fibres. Les produits du Québec étudiés font bonne figure quant à leur teneur en fibres, bien qu'il reste du travail à faire en ce qui a trait à la réduction du sucre et du sel. Quant aux gras saturés, la teneur des produits du Québec est semblable à celle observée pour les produits provenant de l'extérieur de la province. L'évaluation sera étendue à 14 catégories de produits afin d'obtenir un portrait représentatif de la situation.

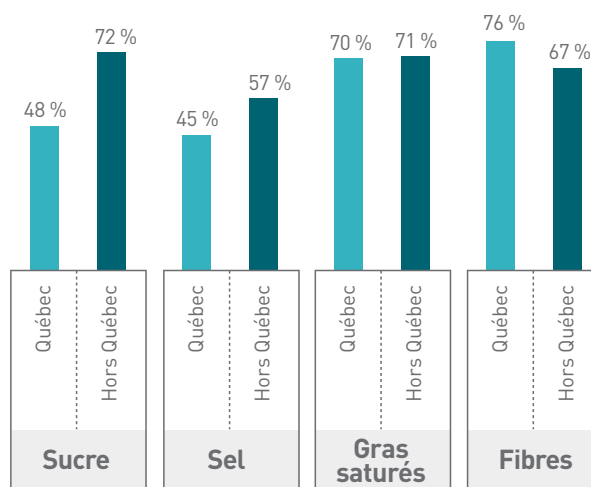
Composition de l'assiette des consommateurs en 1992 et 2017 (en volume/capita)



■ 1992 ■ 2017

Performance nutritionnelle comparée des produits transformés du Québec et hors Québec (2017) (part des produits respectant le seuil de 15 % de la valeur quotidienne)

Résultats partiels (5 sur 14 catégories)



III. DÉMARCHE DE COCONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION

La Politique bioalimentaire est le résultat d'une démarche de coconstruction, c'est-à-dire d'un travail collectif avec les partenaires bioalimentaires et gouvernementaux. Conformément à cette approche, sa mise en œuvre repose sur une responsabilité partagée de l'ensemble des partenaires.

Dans cet esprit, à la suite de l'annonce de la Politique, le MAPAQ a entrepris une démarche pour solliciter la contribution des partenaires à l'élaboration du Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire (Plan d'action).

Au total, plus d'une centaine de partenaires bioalimentaires¹, une vingtaine de ministères et organismes du gouvernement du Québec et un ensemble de partenaires régionaux ont été invités à déposer leurs intentions de contribution au Plan d'action. Celles-ci s'ajoutent aux mesures prévues par le MAPAQ.

¹ La composition des groupes de partenaires bioalimentaires ayant participé en 2019 à l'élaboration du Plan d'action peut être consultée à l'Annexe 2.

L'élaboration du Plan d'action a été réalisée en trois phases :

I.

FEUILLES DE ROUTE

(HIVER-PRINTEMPS 2019)

But

- Recueillir les intentions de contribution des partenaires de la Politique.
- Traduire les contributions en actions pour appuyer la réalisation des objectifs et pistes de travail de la Politique.
- Préciser les responsables et collaborateurs ainsi que le calendrier de réalisation.

Objectifs secondaires

- Avoir un outil pour :
 - permettre le suivi de la mise en œuvre;
 - réaliser le bilan et la mise à jour annuelle des actions.

Nombre de feuilles de route

- Partenaires gouvernementaux : 24 feuilles de route comprenant près de 300 mesures.
- Partenaires bioalimentaires : 32 feuilles de route (dont 14 des territoires régionaux) comprenant près de 1 400 actions.

II.

PLAN DE TRAVAIL INTÉGRÉ

(PRINTEMPS-ÉTÉ 2019)

But

- Associer, par objectif de la Politique, l'ensemble des actions des partenaires inscrites dans les feuilles de route.
- Élaborer une synthèse des actions par objectif de la Politique.
- Favoriser le développement de synergies de travail entre les partenaires contribuant aux mêmes objectifs et pistes de travail.

Objectifs secondaires

- Regrouper les actions des partenaires bioalimentaires et gouvernementaux.
- Classer les actions en fonction des objectifs et des pistes de travail de la Politique.

III.

PLAN D'ACTION

(AUTOMNE 2019)

But

- Concrétiser les intentions de la Politique en actions.
- Livrer un état d'avancement des ambitions et cibles de la Politique.
- Présenter :
 - la synthèse des mesures et des actions prises par les partenaires;
 - les priorités annuelles;
 - les « travaux pour aller plus loin » convenus lors de la rencontre annuelle des partenaires.
- Actualiser le mécanisme et les outils de mise en œuvre.

Objectifs secondaires

- Présenter la démarche de coconstruction vécue par les partenaires de la Politique.
- Communiquer les progrès de la mise en œuvre de la Politique.

PHASE 1

PRÉPARATION DES FEUILLES DE ROUTE DES PARTENAIRES (HIVER-PRINTEMPS 2019)

La feuille de route est l'outil de travail et de suivi pour les groupes de partenaires bioalimentaires et chacun des partenaires gouvernementaux. Elle présente le détail des actions du groupe ou du partenaire et précise notamment les responsables, les collaborateurs, le calendrier de réalisation et l'état d'avancement. Chaque action est associée à un objectif et à une piste de travail de la Politique.

Les [feuilles de route](#) ont été conçues selon la démarche suivante :

- Invitation des partenaires à s'inscrire au Plan d'action et à déposer leurs intentions de contribution (automne 2018);
- Analyse des intentions afin de les traduire en libellés d'action (hiver 2019);
- Consignation des actions sur les feuilles de route des groupes et rencontres d'échange avec les partenaires (hiver 2019);
- Validation des feuilles de route par les partenaires (printemps 2019).

Cette première démarche a permis de recenser les actions des partenaires qui désiraient collaborer à la mise en œuvre de la Politique. Au final, près de 1 700 actions ou mesures ont été identifiées et regroupées comme suit :

- Partenaires gouvernementaux : 24 feuilles de route comprenant près de 300 mesures; chaque feuille de route est associée à un ministère ou à un organisme.
- Partenaires bioalimentaires : 18 feuilles de route comprenant près de 650 actions; chaque feuille de route est associée à un groupe de partenaires (Consommateurs, Tertiaire, Production-transformation, Filières sectorielles (11 secteurs), Territoires, Organisations associées).
- Partenaires régionaux : 14 feuilles de route comprenant près de 750 actions; chaque feuille de route est associée à un territoire régional (en fonction des 14 directions régionales du MAPAQ) et vient bonifier les actions du groupe Territoires.

Cette phase a impliqué plusieurs échanges avec les partenaires, ce qui a permis de jeter les bases du travail collaboratif. Entre autres choses, pendant l'hiver 2019, des rencontres avec des groupes de partenaires bioalimentaires et avec les ministères et organismes concernés ont contribué à définir les priorités de travail pour la période 2019-2020. Une synthèse de ces priorités s'est traduite par la définition de douze thèmes nommés « travaux pour aller plus loin », qui ont été classés en ordre de priorité lors de la rencontre annuelle des partenaires du 31 mai 2019.

PHASE 2

STRUCTURATION D'UN PLAN DE TRAVAIL INTÉGRÉ PAR OBJECTIF DE LA POLITIQUE (PRINTEMPS-ÉTÉ 2019)

Le plan de travail intégré regroupe les actions qui figurent sur les feuilles de route des partenaires, classées par objectif et piste de travail de la Politique. Puisque les feuilles de route comprennent un nombre important d'actions, ce plan est un outil qui permet de dégager une synthèse des actions et de favoriser le développement de synergies de travail entre les partenaires qui travaillent à l'atteinte d'objectifs similaires.

Une première synthèse a été présentée à la rencontre annuelle des partenaires du 31 mai 2019. Il a ainsi été possible de confirmer l'adhésion des partenaires aux mesures et aux actions qui sont prévues dans le Plan d'action.

PHASE 3

ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2018-2023 POUR LA RÉUSSITE DE LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE (AUTOMNE 2019)

Le Plan d'action constitue l'outil privilégié de mise en œuvre de la Politique. Il couvre une période de cinq ans et pourra être révisé annuellement en fonction de l'évolution de la mise en œuvre.

Le Plan d'action concrétise les intentions de la Politique en actions. Il livre un état d'avancement des ambitions et des cibles de la Politique et présente :

- une synthèse des mesures et des actions qui sont mises en place par les partenaires bioalimentaires (y compris les partenaires régionaux) et gouvernementaux;
- les priorités annuelles identifiées avec les partenaires;
- les principales démarches associées aux douze thèmes nommés « travaux pour aller plus loin ».

Le Plan d'action présente également la démarche de coconstruction vécue par les partenaires de la Politique et actualise le mécanisme de mise en œuvre qui implique différents outils.

IV. ACTIONS ET MESURES DES PARTENAIRES

SYNTHÈSE PAR ORIENTATION ET OBJECTIF DE LA POLITIQUE

ORIENTATION 1

UNE OFFRE DE PRODUITS RÉPONDANT AUX BESOINS DES CONSOMMATEURS

Les besoins des consommateurs à l'égard de l'alimentation et du secteur bioalimentaire sont multiples. Ils évoluent au rythme des innovations de produits, des changements dans les habitudes de vie ainsi que des valeurs individuelles et de la société. Les principaux critères de choix des aliments chez les Québécois sont le prix, la qualité, le goût et l'aspect santé. De plus en plus de personnes souhaitent mieux connaître la provenance des aliments qu'elles consomment, ce qui les compose et les enjeux entourant leur production, leur capture, leur transformation ou leur commercialisation. Les connaissances et les habiletés culinaires des jeunes et des moins jeunes contribuent par ailleurs à leur donner le goût et les prédispositions pour cuisiner et bien s'alimenter. Un dialogue constant entre le secteur bioalimentaire et les consommateurs est nécessaire pour favoriser une compréhension mutuelle, maintenir la confiance, mettre en valeur les produits bioalimentaires d'ici et saisir les occasions de croissance sur les marchés. Parmi les attentes de la population, une saine alimentation et la salubrité des aliments sont incontournables en matière de santé publique.

Les pistes de travail s'articulent autour de quatre grands thèmes :

1. Connaissances alimentaires;
2. Produits québécois;
3. Marchés extérieurs;
4. Aliments favorables à la santé.

PRIORITÉS 2019-2020 IDENTIFIÉES AVEC LES PARTENAIRES

- Confiance des consommateurs et connaissances alimentaires
- Valorisation et promotion des produits alimentaires d'ici – Marchés de détail et institutionnels
- Marchés extérieurs – Croissance des exportations et réciprocité des normes des produits importés

SOMMAIRE DE L'ORIENTATION 1

Pour l'orientation 1, la démarche de mise en œuvre de la Politique a permis de recueillir :

- 59 mesures des ministères et organismes;
- 188 actions des partenaires bioalimentaires;
- 151 actions des partenaires régionaux.

OBJECTIF 1.1

ACCROÎTRE LES CONNAISSANCES ALIMENTAIRES ET LE DIALOGUE AVEC LES CONSOMMATEURS

Les Québécois souhaitent obtenir de l'information crédible et actualisée sur les aliments, leur origine, leur valeur nutritive, leur salubrité ainsi que leurs modes de production et de transformation. Des outils et des plateformes d'information offrent une multitude de renseignements, mais sont parfois peu connus et utilisés des consommateurs. Une vue d'ensemble des outils existants, d'une part, et des besoins exprimés en matière d'information par les consommateurs, d'autre part, permettra une meilleure adéquation de l'offre et de la demande d'information et renforcera le dialogue entre les consommateurs, le secteur bioalimentaire et le gouvernement.

PISTES DE TRAVAIL

1.1.1

Améliorer l'information sur l'alimentation, la santé et le secteur bioalimentaire ainsi que les outils de dialogue avec les consommateurs (ex. : plateforme d'information, étiquetage, certification)

1.1.2

Développer, avec les partenaires de la chaîne bioalimentaire, les meilleures pratiques permettant de contrer la fraude alimentaire (responsabilité partagée entre l'industrie, les consommateurs et les gouvernements)

1.1.3

Soutenir le développement des connaissances et des compétences alimentaires et culinaires des Québécois, notamment en milieu scolaire

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

13 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Information aux consommateurs sur les aliments (1.1.1) – MAPAQ, MELCC, OPC

Exemple : Production et diffusion d'informations sur la salubrité des aliments au moyen du Web et des médias sociaux par le MAPAQ

Sensibilisation des partenaires de la chaîne bioalimentaire à la fraude alimentaire et développement, avec eux, de meilleures pratiques pour la contrer (1.1.2) – MAPAQ, ACIA

Exemple : Travaux conjoints réalisés par le MAPAQ et l'ACIA pour contrer la fraude alimentaire comme des échanges sur les nouvelles techniques de détection, les programmes de vérification et les modes de surveillance

Soutien au développement des connaissances alimentaires et des compétences culinaires (1.1.3) – MAPAQ, MEES, MSSS, MTESS

Exemples :	Convention 2018-2023 entre le MAPAQ et la Tablee des Chefs pour l'amélioration des connaissances et compétences culinaires des jeunes et la récupération des surplus alimentaires au bénéfice des démunis – Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023
	Convention 2018-2020 entre le MAPAQ et Québec en forme (maintenant appelé M361) pour l'appui aux initiatives relatives à l'éducation et à la sensibilisation des Québécois aux enjeux liés au système alimentaire durable
	Soutien apporté à la saine alimentation des jeunes et à la qualité nutritive des aliments – Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

43 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Campagnes d'information sur les entreprises et les produits bioalimentaires québécois (1.1.1) – 17 actions par les partenaires des groupes suivants : Tertiaire, Production-transformation, Filières sectorielles (Fruitier, Laitier, Maraîcher et ornementale, Pêches et aquaculture, Porc, Volaille et œufs)

Exemples :	Campagne Web et télé « On récolte ce qu'on aime » par La Coop fédérée
	Mise en valeur du secteur, des entreprises et des aliments biologiques sur le Web par la Filière biologique

Outils d'information pour les consommateurs sur le secteur bioalimentaire, les aliments et le développement des compétences alimentaires (1.1.1; 1.1.3) – 15 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Biologique, Bovins-ovins, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale, Pêches et aquaculture, Porc)

Exemples :	Portes ouvertes sur les fermes du Québec par l'UPA
	Émission de télévision « Arrive en campagne » par la Coop fédérée, Agropur, UPA et autres partenaires
	Charte québécoise pour une saine alimentation qui propose d'agir collectivement pour simplifier l'alimentation, la promouvoir de façon positive et lui assurer une place au cœur des priorités des Québécois par la TQSA

Accompagnement des entreprises sur les changements réglementaires de l'étiquetage nutritionnel (1.1.1) – 2 actions par les partenaires du groupe suivant : Production-transformation

Exemple :	Offre de service aux entreprises de transformation alimentaire par le CTAQ
-----------	--

Études sur les tendances alimentaires et les propriétés des aliments (1.1.1) – 3 actions par les partenaires des groupes suivants : Filières sectorielles (Acériculture, Fruitier, Laitier)

Exemples :	Projets de recherche pour déterminer les bienfaits santé des petits fruits par Fruit d'Or
	Études sur les tendances, habitudes et profils des consommateurs de lait par les PLQ

Actions sectorielles pour lutter contre la fraude alimentaire (1.1.2) – 2 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture)

Exemple :	Actions pour lutter contre l'adultération du sirop d'érable par le CIE, les PPAQ, le Centre ACER et l'AETPE
-----------	---

Projets d'éducation à la saine alimentation, notamment en milieu scolaire (1.1.1; 1.1.3) – 4 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Production-transformation, Territoires

Exemples :	Intensification des actions en éducation alimentaire et culinaire notamment en faisant la promotion des activités et outils éducatifs existants tels qu'Écoles enracinées et De la ferme à l'école par Équiterre
	« Brigades culinaires », projet pour développer l'autonomie culinaire, les saines habitudes de vie et les connaissances de base en cuisine des jeunes, par la Tablee des Chefs

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

22 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Activités de sensibilisation sur les effets de l'achat local et de l'agriculture sur le développement des milieux (1.1.1) – 13 actions par les partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches

Exemple :	Diffusion de capsules d'information sur l'apport économique et social de l'agriculture et du secteur agroalimentaire par la MRC des Appalaches
-----------	--

Projets éducatifs sur l'agriculture et l'alimentation dans les services de garde et les écoles (1.1.3) – 9 actions par les partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Mauricie, Montréal-Laval-Lanaudière, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec

Exemples :	« L'agroalimentaire s'invite à l'école! », programme pédagogique sur l'agroalimentaire, par l'école Louis-de-France, Mauricie
	Projet d'amélioration des connaissances et d'utilisation des produits du Québec dans les centres de la petite enfance de l'île de Montréal par le CIBÎM

OBJECTIF 1.2

PROMOUVOIR ET VALORISER LES PRODUITS BIOALIMENTAIRES D'ICI

Les Québécois sont favorables aux produits d'ici et veulent en consommer davantage. La valorisation des produits bioalimentaires québécois vise un changement positif dans la perception des consommateurs, outre qu'elle engendre des retombées positives sur les plans économique, touristique, culturel et de la santé.

PISTES DE TRAVAIL	
1.2.1	Renforcer l'identification, la différenciation et la promotion des aliments d'ici (ex. : Aliments du Québec, appellations réservées, termes valorisants, marques territoriales, images de marque)
1.2.2	Renforcer l'accès aux données stratégiques et l'accompagnement des entreprises pour augmenter la présence des produits québécois dans les marchés de détail et les services alimentaires
1.2.3	Accroître la présence et favoriser l'achat d'aliments sains, locaux et écoresponsables dans les institutions publiques
1.2.4	Accompagner les entreprises dans l'utilisation des technologies de l'information pour la commercialisation de leurs produits (ex. : commerce électronique)

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

24 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Appui à l'identification et à la promotion des aliments québécois (1.2.1; 1.2.3) – MAPAQ, MEI

Exemples :	Convention 2018-2021 entre le MAPAQ et Aliments du Québec sur le développement des marques Aliments du Québec
	Campagne de promotion des produits aquatiques du Québec sur le marché intérieur – Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales 2018-2025
	Programmes d'appui aux initiatives de commercialisation et au positionnement des alcools du Québec du MEI

Soutien au développement des appellations réservées et des termes valorisants (1.2.1) – MAPAQ, CARTV

Exemples :	Programme d'appui au développement d'appellations réservées et des termes valorisants 2018-2021 du MAPAQ
	Travaux d'examen en vue de la révision de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants

Appui aux entreprises dans le développement des marchés de détails et institutionnels (1.2.1; 1.2.2; 1.2.3) – MAPAQ, MELCC

Exemples :	Renouvellement du programme d'accès aux marchés québécois du détail et des services alimentaires du MAPAQ
	Développement par le MAPAQ d'un répertoire de l'offre bioalimentaire québécoise
	Mise en place d'un cadre stratégique gouvernemental pour l'accroissement des achats d'aliments québécois dans le milieu institutionnel

Promotion des formations sur les meilleures pratiques d'affaires en marketing Web auprès des entreprises bioalimentaires (1.2.4) – MEI

Exemple :	Accompagnement des entreprises dans le virage numérique - Plan d'action en économie numérique 2016-2021
-----------	---

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

73 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Développement et promotion de marques distinctives, d'appellations réservées et de termes valorisants (1.2.1) – 12 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Bovins-ovins, Élevages spécialisés, Fruiter, Laitier)

Exemples :	Développement d'une appellation réservée pour le canard du Québec par l'AECOQ
	Promotion des indications géographiques protégées « Vin de glace du Québec » et « Vin du Québec » par le CVQ

Initiatives sectorielles de positionnement des aliments du Québec auprès des détaillants, des restaurants et des institutions (1.2.1; 1.2.2) – 30 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Tertiaire, Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Biologique, Élevages spécialisés, Fruiter, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale), Territoires

Exemples :	Programme de reconnaissance « Aliments du Québec au menu » qui permet de reconnaître les établissements offrant des aliments québécois par Aliments du Québec
	Identification des produits alimentaires québécois dans les catalogues et répertoires d'achats qui s'adressent au secteur de l'hôtellerie, la restauration et l'institutionnel par l'ARQ
	Mise en œuvre de la Stratégie de valorisation des aliments biologiques québécois par la Filière biologique du Québec

Activités favorisant les relations d'affaires entre le secteur bioalimentaire, la restauration et le milieu institutionnel (1.2.2; 1.2.3; 1.2.4) – 27 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Tertiaire, Production-transformation, Filières sectorielles (Biologique, Bovins-ovins, Fruiter, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale), Territoires

Exemples :	Relance du concours « Les aliments du Québec dans mon panier » mettant de l'avant les maillages entre les fournisseurs et détaillants en alimentation par l'ADA
	Organisation d'activités régionales pour développer des relations d'affaires entre les transformateurs et le secteur de l'hôtellerie, la restauration et l'institutionnel par l'ARQ

Mise en place d'outils de commerce électronique (1.2.4) – 4 actions par les partenaires des groupes suivants : Tertiaire, Filières sectorielles (Maraîcher et ornementale), Territoires

Exemples :	Développement d'un outil de vente par encan virtuel et par le Web pour optimiser la mise en marché des produits horticoles ornementaux par les PSQ
	Étude sur la mise en place d'un corridor de commerce électronique, notamment pour les entreprises de transformation alimentaire par la Ville de Montréal

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

99 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Utilisation et développement d'identifiants régionaux pour promouvoir les produits et les activités agricoles (1.2.1) – 17 actions par les partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal–Laval–Lanaudière, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec

Exemples :	Promotion des entreprises désignées « Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est » par l'affichage de photos des producteurs dans les épiceries et restaurants par le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie
	Développement d'une image de marque pour les produits nord-côtiers par la Table bioalimentaire Côte-Nord

Stratégies et activités de promotion régionales des entreprises et de leurs produits (1.2.1; 1.2.2) – 23 actions par les partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie

Exemples :	Déploiement de la Stratégie de différenciation des produits « Zone boréale » par la Table agroalimentaire Saguenay–Lac-Saint-Jean
	Positionnement des produits « Gaspésie Gourmande » par le développement d'outils de communication (magazine, site Web, Facebook) par Gaspésie Gourmande

Activités de réseautage et accompagnement des entreprises sur la mise en marché (1.2.1; 1.2.2; 1.2.3) – 16 actions par les partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Outaouais, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches

Exemples :	Appui à la réalisation de l'activité la « Récolte des Chefs » (maillage restaurateurs/producteurs) par la Corporation des événements de Trois-Rivières, Mauricie
	Offre de services d'un agent de commercialisation pour accompagner les entreprises de production et de transformation (commercialisation, exportation et gestion) par la Table agroalimentaire de l'Outaouais

Projets collectifs de mise en marché et d'approvisionnement en produits régionaux sur les marchés de détail et institutionnel (1.2.1; 1.2.2; 1.2.3; 1.2.4) – 43 actions par les partenaires des régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Centre-du-Québec

Exemples :	Mise en place d'un espace promotionnel et d'un système de distribution des produits agroalimentaires disponibles sur le territoire de la Réserve internationale de ciel étoilé par le Centre local de développement du Haut-Saint-François, Estrie
	Adhésion des organisations de la MRC de la Haute-Gaspésie à une déclaration de consommation des produits agroalimentaires de leur MRC

OBJECTIF 1.3

FAVORISER LA CROISSANCE SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET LE RESPECT DES NORMES RELATIVES AUX PRODUITS IMPORTÉS

Vendre sur les marchés à l'extérieur du Québec, dans le reste du Canada et à l'international constitue une étape essentielle à la croissance de plusieurs entreprises bioalimentaires et contribue à équilibrer la balance commerciale du Québec. Il s'agit d'une voie incontournable pour plusieurs secteurs, comme ceux du sirop d'érable, du porc, du lait et de la canneberge, dont l'offre dépasse largement la demande québécoise. Le développement à long terme de l'industrie alimentaire du Québec passe par une plus grande intégration à des chaînes de valeur canadiennes et mondiales ainsi que par la diversification des marchés extérieurs.

PISTES DE TRAVAIL

- | | |
|--------------|--|
| 1.3.1 | Soutenir le développement des marchés extérieurs et renforcer la synergie des services d'accompagnement aux entreprises bioalimentaires exportatrices |
| 1.3.2 | Aider les entreprises bioalimentaires à bénéficier des Zones Industriale-portuaires pour développer leurs exportations |
| 1.3.3 | Documenter les plaintes au regard du non-respect des normes relatives aux produits bioalimentaires importés et réaffirmer, en continu, auprès du gouvernement fédéral l'importance de maintenir un contrôle des aliments importés et de s'assurer du respect des normes en vigueur au Canada |
| 1.3.4 | Promouvoir les intérêts du Québec et du secteur bioalimentaire lors de la négociation de tout accord pancanadien ou international relatif au commerce |

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

10 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Appui aux entreprises pour le développement des exportations (1.3.1) – MAPAQ

Exemples :	Convention 2018-2021 entre le MAPAQ et le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada pour une programmation annuelle d'activités génériques de développement des exportations et la mise en œuvre du programme de Soutien aux exportations bioalimentaires ²
	Élaboration d'une stratégie de croissance pour les exportations bioalimentaires

² Programme soutenu dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture et financé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec

Collaboration interministérielle – Optimiser l’accompagnement pour l’exportation et le commerce (1.3.1; 1.3.4) – MAPAQ, MEI, IQ, MRIF

Exemples :	Volet exportations de l’Équipe économique bioalimentaire Québec - collaboration entre le MEI et le MAPAQ dans le cadre de la Stratégie québécoise de l’exportation 2016-2020 et de l’élaboration du nouveau plan d’action pour la croissance des investissements étrangers et des exportations
	Volet commerce de l’Équipe économique bioalimentaire Québec - mécanisme de liaison avec les partenaires du bioalimentaire pour identifier et agir sur les opportunités et contraintes découlant des accords sur le commerce

Aide aux entreprises à bénéficier des Zones Industriale-portuaires – (1.3.2) – MEI, IQ

Exemple :	Accompagnement des entreprises manufacturières bioalimentaires dans la prospection et l’implantation dans les zones Industriale-portuaires – Stratégie maritime
-----------	---

Documentation des plaintes au regard du non-respect des normes relatives aux produits importés (1.3.3) – MAPAQ, ACIA

Exemple :	Mise en place d’un mécanisme de réception et de suivi des plaintes provenant des entreprises bioalimentaires pour non-respect des normes par des produits importés
-----------	--

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

33 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Programmation d’activités de prospection et d’accompagnement sur les marchés extérieurs (1.3.1) –

22 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Biologique, Bovins-ovins, Grandes cultures, Laitier, Pêches et aquaculture), Territoires

Exemples :	Offre de services analytiques spécialisés aux transformateurs acéricoles pour répondre aux attentes de qualité des marchés d’exportation par le Centre ACER
	Élaboration d’un nouveau plan stratégique 2019-2023 du Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada afin de contribuer à l’atteinte de la cible fixée en matière d’exportation internationale de la Politique bioalimentaire et de prendre en compte les occasions sur le marché canadien

Études et veille sur les normes relatives aux produits importés (1.3.1; 1.3.3) – 8 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Bovins-ovins, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale, Porc, Volaille et œufs), Territoires

Exemple :	Analyse de la réciprocité des normes et du coût des normes réglementaires dans le secteur porcin pour mieux positionner la compétitivité des entreprises par l’AQINAC
-----------	---

Suivi et participation aux négociations internationales relatives au commerce (1.3.1; 1.3.4) – 3 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Bovins-ovins, Laitier)

Exemple :	Défense des intérêts du secteur laitier dans les négociations internationales relatives au commerce par les PLQ, Agropur et le CILQ
-----------	---

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

6 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Accompagnement des entreprises dans leurs démarches de développement des marchés d'exportation (1.3.1; 1.3.2) – 5 actions par les partenaires des régions suivantes : Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Outaouais, Montérégie

Exemple :	Offre de formations sur les meilleures pratiques d'affaires et de l'exportation par Commerce International Québec Montérégie-Ouest
-----------	--

OBJECTIF 1.4

SOUTENIR L'ACCÈS ET L'OFFRE D'ALIMENTS DE QUALITÉ FAVORABLES À LA SANTÉ

Pour améliorer l'accès et l'offre d'aliments de qualité favorables à la santé, il faut, d'une part, s'assurer de leur salubrité et, d'autre part, améliorer leur valeur nutritive pour contribuer à réduire l'obésité et la prévalence des maladies en découlant. La salubrité des aliments et la saine alimentation sont des enjeux de santé publique qui interpellent non seulement les consommateurs, dans leurs choix d'achat et leurs pratiques de préparation des aliments, mais aussi le milieu de la santé, les entreprises bioalimentaires et les gouvernements, qui s'associent pour agir de façon complémentaire en vue de créer des environnements propices à des choix alimentaires favorables à la santé.

PISTES DE TRAVAIL

- | | |
|--------------|--|
| 1.4.1 | Appuyer le développement de systèmes de contrôle et de gestion de la qualité dans les entreprises de transformation alimentaire |
| 1.4.2 | Actualiser la réglementation québécoise sur les aliments en matière de salubrité |
| 1.4.3 | Accompagner et soutenir les entreprises pour améliorer la valeur nutritive des aliments transformés |
| 1.4.4 | Développer des moyens innovants pour améliorer l'offre d'aliments québécois de bonne qualité nutritive |
| 1.4.5 | Améliorer l'accès et l'identification des aliments favorables à la santé (ex. : dans les déserts alimentaires, dans les commerces et les services alimentaires, dans le commerce en ligne) |

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

12 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Appui à l'implantation et à la mise à jour des systèmes de qualité dans les entreprises de transformation alimentaire (1.4.1) – MAPAQ

Exemples :	Programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité 2018-2021 du MAPAQ
	Soutien aux projets de certification de la qualité et de la salubrité des produits aquatiques du Québec - Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec 2018-2025

Actualisation de la réglementation québécoise sur les aliments (1.4.2) – MAPAQ

Exemple :	Modernisation de la Loi sur les produits alimentaires et les règlements afférents
-----------	---

Appui au développement des aliments transformés de bonne qualité nutritive (1.4.3; 1.4.4) – MAPAQ, MSSS

Exemples :	Programme Alimentation santé 2018-2021 du MAPAQ
	Mise en valeur des pratiques d'affaires innovantes pour améliorer la qualité nutritive des aliments au Québec – Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé
	Travaux du Comité de l'industrie de la transformation alimentaire et du MAPAQ sur l'offre alimentaire santé

Appui aux projets visant à favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation dans les communautés défavorisées (1.4.5) – MAPAQ, MAMH, MSSS, MTESS

Exemples :	Programme Jardins de solidarité 2018-2021 du MAPAQ – Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023
	Accompagnement des Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie – Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

39 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Mise en place et amélioration de systèmes de contrôle et de gestion de la qualité (1.4.1) – 14 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Bovins-ovins, Élevages spécialisés, Fruitier, Laitier, Pêches et aquaculture, Volaille et œufs)

Exemples :	Poursuite des initiatives visant la certification de la qualité et de la salubrité des produits aquatiques par l'AQIP
	Développement et adaptation de nouvelles technologies pour le contrôle et l'assurance qualité dans les usines de transformation alimentaire par Cintech Agroalimentaire

Réflexions sur les réglementations (biosécurité, salubrité et traçabilité) (1.4.2) – 2 actions par les partenaires des groupes suivants : Tertiaire, Production-transformation

Exemple :	Contribuer au développement de propositions concernant la réglementation québécoise sur les aliments en vue d'adapter les règles de biosécurité, de salubrité, de traçabilité à l'agriculture de proximité par l'UPA
-----------	--

Outils et accompagnement dans le développement de produits à valeur santé (1.4.3; 1.4.4) – 13 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Production-transformation, Filières sectorielles (Bovins-ovins, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale), Territoires

Exemples :	Travaux du groupe de travail portant sur « l'accès universel à une offre alimentaire de qualité » par la TQSA
	Offre d'un service de soutien à l'innovation pour les entreprises désirant améliorer la valeur nutritive des aliments transformés par l'INAF
	Développement de variétés de grains à haute valeur nutritive adaptées aux conditions climatiques du Québec par les PGQ et le CÉROM notamment

Initiatives sectorielles pour accroître l’approvisionnement en aliments sains des milieux de la petite enfance, scolaires et défavorisés (1.4.5) – 10 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Tertiaire, Filières sectorielles (Maraîcher et ornementale), Territoires

Exemple :	Offre de formations et d’accompagnement en matière de localisation et d’accessibilité aux commerces alimentaires par Vivre en ville
-----------	---

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

24 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Soutien à l’implantation d’outils de gestion de la qualité des produits transformés (1.4.1; 1.4.3) – 4 actions par les partenaires des régions suivantes : Côte-Nord, Montérégie

Exemple :	Implantation des normes GFSI et de systèmes de traçabilité dans les usines de transformation de produits marins par les entreprises de transformation marine de la Côte-Nord
-----------	--

Projets visant à améliorer l’accessibilité des aliments locaux frais et bons pour la santé (1.4.3; 1.4.5) – 20 actions par les partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Montréal–Laval–Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	« À nos marmites », projet à l’intention des services de garde éducatifs afin d’améliorer l’environnement et l’offre alimentaire des enfants, par le Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
	« Boîtes fraîcheurs », projet d’approvisionnement s’adressant à des clientèles défavorisées par Moisson Kamouraska, Bas-Saint-Laurent
	Projets qui visent à améliorer l’accès aux marchés montréalais pour les produits sains et locaux par le Conseil des politiques alimentaires du Système alimentaire montréalais

ORIENTATION 1

UNE OFFRE DE PRODUITS RÉPONDANT AUX BESOINS DES CONSOMMATEURS

COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023 (domaine prioritaire : marchés et commerce) – initiatives stratégiques portant sur le développement des entreprises sur les marchés intérieurs et extérieurs – MAPAQ, AAC
- Travaux du Conseil fédéral-provincial sur le développement des marchés – MAPAQ, AAC
- Politique alimentaire pour le Canada – AAC
- Travaux du Comité fédéral-provincial-territorial en salubrité des aliments – MAPAQ, ACIA, Santé Canada, Agence de santé publique du Canada, AAC

TRAVAUX POUR ALLER PLUS LOIN 2019-2020

Les actions de l'orientation 1 ont été complétées à la lumière des résultats d'un sondage réalisé auprès des partenaires lors de la rencontre annuelle du 31 mai 2019. Le sondage visait à identifier les enjeux et priorités nécessitant une intensification des efforts ou requérant une réflexion plus approfondie par rapport à certains thèmes associés à l'orientation 1. Ces travaux portent sur les cinq thèmes suivants :

Réglementation simplifiée et efficace (volet alimentation)

- Les travaux de modernisation et de simplification de la Loi sur les produits alimentaires et ses règlements font l'objet d'une consultation des clientèles concernées sur les principales orientations afin de récolter leurs commentaires et bonifier les réflexions en cours.
- La protection de la santé publique demeure un incontournable dans la modernisation de la Loi et de ses règlements. L'allègement réglementaire et administratif est considéré comme un principe directeur dans tous les travaux d'ordre législatifs et réglementaires.
- Cette modernisation s'appuie également sur les principes directeurs suivants, soit :
 - La gestion du risque alimentaire pour protéger la santé publique;
 - La simplification du régime des permis;
 - La responsabilisation des exploitants;
 - L'application transparente et cohérente des normes;
 - La flexibilité pour tenir compte de la diversité des activités, des procédés, des produits et des modes de commercialisation, dont la mise en marché de proximité;
 - L'alignement avec la réglementation fédérale.

- Par ailleurs, la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants a fait l'objet d'un examen en vue d'une simplification et d'une mise à jour. Certains articles de la Loi ne sont plus adaptés à la réalité du secteur et y constituent, parfois, un frein au développement et à la compréhension des appellations ainsi qu'à l'efficience du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

Information aux consommateurs

- Les consommateurs québécois sont de plus en plus préoccupés par leur alimentation et leur santé. Ils souhaitent obtenir de l'information crédible et actualisée sur les aliments, leur origine, leur valeur nutritive et leur salubrité. Des outils et des plateformes d'information existent, mais ils sont parfois peu connus et utilisés par les consommateurs. On trouve aussi, par ailleurs, des informations parfois contradictoires qui peuvent créer de la confusion.
- Afin de mieux informer les consommateurs et de maintenir un haut niveau de confiance à l'égard des aliments et de leurs modes de production et de transformation, les travaux suivants sont prévus :
 - Suivi des résultats du *Baromètre de la confiance des consommateurs québécois à l'égard des aliments et leurs modes de production et transformation* – Sections sources d'information et connaissances et croyances.
 - Étude CIRANO – *Outils d'information sur l'alimentation, les produits bioalimentaires et les risques alimentaires au Québec* ayant pour objectifs de dresser un portrait global de l'environnement informationnel en matière d'alimentation au Québec, d'évaluer l'adéquation entre l'offre d'information et les besoins actuels des consommateurs et de fournir des pistes de solutions en vue d'améliorer le potentiel d'action des outils et des plateformes d'information déjà existantes. Finalement, l'étude vise à proposer des pistes d'amélioration des outils et plateformes actuels et développer de nouveaux outils de communication susceptibles de faciliter l'appropriation optimale des informations par les consommateurs.
 - Poursuite d'une réflexion en 2020, déployée en trois phases : mieux comprendre les besoins des consommateurs, partager les meilleures approches de communication pour les rejoindre et consulter les partenaires de la Politique sur les moyens à mettre en place pour y parvenir.

Marché institutionnel et achat local

- Les institutions publiques québécoises sont un levier non négligeable pour faire avancer l'achat de produits locaux au Québec. En effet, près de 2 G\$ de ventes par année sont engendrées par le milieu institutionnel. Par ailleurs, l'achat local permet aux entreprises québécoises de prospérer tout en contribuant à la vitalité de leurs communautés locales.
- Afin de favoriser l'achat local et l'accroissement des achats d'aliments québécois au sein du marché institutionnel, le MAPAQ a planifié les mesures suivantes :
 - L'élaboration d'un répertoire de l'offre bioalimentaire québécoise pour faciliter l'accès aux produits québécois au moyen d'un outil Web, qui sera disponible à compter du printemps 2020;
 - La mise en place en 2020-2021 d'un cadre stratégique gouvernemental pour l'accroissement des achats d'aliments québécois dans le milieu institutionnel;
 - L'engagement, dans le plan stratégique 2019-2023 du MAPAQ, à atteindre une cible de 85 % en 2023 des établissements publics visés dans les réseaux de la santé et de l'éducation s'étant donné une cible d'achats d'aliments québécois;
 - La poursuite du Défi 100 % local, une démarche provinciale portée par le regroupement des

Tables de concertation bioalimentaire du Québec;

- L'identification et la promotion des produits québécois par l'entremise d'Aliments du Québec et par les initiatives régionales;
- La campagne de promotion des produits aquatiques québécois;
- Le soutien du développement des marchés de proximité, de l'agrotourisme et du tourisme gourmand, notamment au moyen du programme Proximité, qui a pour objectif de rapprocher les producteurs agricoles et les transformateurs artisans des consommateurs.

Exportations

- Vendre sur les marchés à l'extérieur du Québec et à l'international constitue une étape essentielle pour la croissance de plusieurs entreprises bioalimentaires. Pour favoriser l'exportation des produits bioalimentaires du Québec, il reste des défis à relever, notamment sur le plan de la connaissance des marchés, de la préparation des entreprises et de leur positionnement sur les marchés internationaux.
- Afin de favoriser la croissance des exportations bioalimentaires québécoises, les travaux suivants sont prévus :
 - Élaboration, en cours, d'une stratégie de croissance pour les exportations bioalimentaires québécoises par le MAPAQ, stratégie qui s'intégrera dans les initiatives du MRIF et du MEI;
 - Participation aux travaux gouvernementaux de la Stratégie de conquête des marchés étrangers et du Plan d'action pour la croissance des investissements étrangers et des exportations;
 - Adoption en 2020 d'un nouveau plan stratégique par le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada.

Normes des produits importés

- Les différences de normes concernant les produits importés préoccupent les entreprises qui doivent faire face à la concurrence des importations. Afin de s'assurer du respect des normes relatives aux produits importés, les travaux suivants sont prévus :
 - Documentation par les partenaires sur les situations problématiques en regard au non-respect des normes relatives aux produits bioalimentaires importés.
 - Mise en place d'un mécanisme de réception et de suivi des plaintes provenant des entreprises bioalimentaires pour non-respect des normes par des produits importés.

ORIENTATION 2

DES ENTREPRISES

PROSPÈRES, DURABLES

ET INNOVANTES

Le Québec doit compter sur des entreprises bioalimentaires prospères qui prennent des décisions d'affaires tenant compte des risques climatiques, sanitaires, environnementaux, financiers et commerciaux, des attentes des consommateurs ainsi que des besoins des générations futures. Pour ce faire, le développement du secteur bioalimentaire doit être tourné vers l'innovation, l'évolution constante des pratiques, des comportements et des technologies ainsi que la prise en considération de la pluralité des marchés, des modèles d'affaires, des secteurs et des territoires.

Les pistes de travail s'articulent autour de quatre grands thèmes :

1. Investissements;
2. Gestion des risques et chaînes de valeur;
3. Innovation et synergie;
4. Compétences et formation.

PRIORITÉS 2019-2020 IDENTIFIÉES AVEC LES PARTENAIRES

- Investissements – Gestion des risques – Compétitivité
- Chaînes de valeur – Synergie et filière
- Recherche et innovation

SOMMAIRE DE L'ORIENTATION 2

Pour l'orientation 2, la démarche de mise en œuvre de la Politique a permis de recueillir :

- 93 mesures des ministères et organismes;
- 183 actions des partenaires bioalimentaires;
- 102 actions des partenaires régionaux.

OBJECTIF 2.1

APPUYER L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES

Les entreprises agricoles, des pêches et de l'aquaculture commerciales ainsi que les entreprises de transformation alimentaire investissent pour se moderniser, créer les infrastructures nécessaires au déploiement de chaînes de valeur et être en mesure de saisir les occasions d'affaires qui se présentent à elles, notamment dans les secteurs émergents et à forte croissance. Par des investissements, elles accroissent leur compétitivité et améliorent les conditions de travail de même que leur réponse aux attentes des consommateurs.

PISTES DE TRAVAIL	
2.1.1	Appuyer l'investissement agricole et l'offre de financement
2.1.2	Appuyer l'investissement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciale
2.1.3	Accompagner les entreprises de transformation alimentaire dans leurs projets d'investissement et de manufacturier innovant par une démarche gouvernementale unifiée
2.1.4	Explorer le potentiel des investissements étrangers complémentaires aux entreprises d'ici, lesquels peuvent procurer des gains pour le Québec en matière de croissance des activités bioalimentaires et de présence accrue sur les marchés

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

33 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Appui à l'investissement dans les entreprises agricoles et agroalimentaires (2.1.1; 2.1.2; 2.1.3) – MAPAQ, MEI, MFQ, La FADQ, TEQ

Exemples :	Programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité 2018-2021 du MAPAQ
	Plan de soutien à l'investissement 2017-2023 contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique – collaboration entre le MAPAQ, La FADQ et TEQ
	Initiative productivité végétale 2018-2021 du MAPAQ
	Mise en place d'une enveloppe d'investissement agricole par le MAPAQ et La FADQ
	Amélioration des programmes de financement des investissements de La FADQ
	Appui de TEQ aux projets d'efficacité énergétique dans le secteur des serres
	Programme de rabais d'électricité pour favoriser le développement des serres

Appui à l'investissement dans les entreprises des pêches et aquacoles (2.1.2) – MAPAQ, MEI, MPO

Exemples :	Programme d'appui au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture 2019-2022 - Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales
	Fonds des pêches du Québec 2019-2024

Collaboration interministérielle – Optimiser l'accompagnement pour favoriser l'investissement (2.1.3; 2.1.4) – MAPAQ, MEI, IQ, La FADQ

Exemple :	Volet investissement de l'Équipe économique bioalimentaire Québec afin notamment de faciliter les démarches pour les clients ayant un projet d'investissement bioalimentaire
-----------	--

Soutien aux investissements étrangers complémentaires aux entreprises québécoises (2.1.4) – MAPAQ, MEI

Exemple :	Travaux de la cellule bioalimentaire de prospection d'investissements étrangers
-----------	---

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES 22 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Plusieurs secteurs et entreprises avec des projets de croissance et d'investissement (2.1.1; 2.1.2; 2.1.3) – 13 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Fruitier, Laitier, Maraîcher et ornementale, Pêches et aquaculture, Porc)

Exemples :	Investissement de 1 G\$ d'ici 2025 en production, en rénovation et en bien-être animal par la Filière porcine
	Accroissement de la production aquacole par la diversification de la production par l'AAQ et le RMQ – Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales 2018-2025

Optimisation des pratiques culturelles et des procédés de transformation (2.1.3) – 6 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Maraîcher et ornementale), Territoires

Exemple :	Implantation d'équipements et de systèmes technologiques à la fine pointe dans les usines par Agropur
-----------	---

Études et accompagnement pour des investissements productifs (2.1.1; 2.1.3) – 3 actions par les partenaires des groupes suivants : Filières sectorielles (Fruitier, Laitier), Territoires

Exemple :	Diffusion des résultats des études comparatives et de coûts de production du lait de chèvre pour aider à la prise de décision par les PLCQ
-----------	--

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

23 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Soutien à l'investissement des entreprises bioalimentaires à l'aide de fonds, de programmes ou de services spécialisés (2.1.1; 2.1.3) – 12 actions par les partenaires des régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie

Exemples :	Mise en place d'un fonds de portée régionale pour appuyer le développement de la zone agricole et soutenir les projets agricoles et agroalimentaires par la Ville de Québec
	Soutien financier aux entreprises agricoles et agroalimentaires pour améliorer leur productivité au moyen du « Fonds Innove » par la MRC de Coaticook, Estrie

Projets et études sur les investissements et infrastructures dans le secteur bioalimentaire (2.1.1; 2.1.3) – 4 actions par les partenaires des régions suivantes : Estrie, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches

Exemple :	Réalisation d'un diagnostic régional de la situation des abattoirs en Estrie afin de mieux cibler les investissements stratégiques par le Centre local de développement du Haut-Saint-François et l'UPA de l'Estrie
-----------	---

Soutien aux activités de transformation alimentaire en région par le développement de l'offre en infrastructures et équipements (2.1.3) – 7 actions par les partenaires des régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec

Exemples :	Soutien au démarrage des trois plateformes agroalimentaires par le Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie
	Construction d'un complexe industriel afin d'offrir des locaux adaptés aux entreprises agroalimentaires par la Ville de Nicolet, Centre-du-Québec

OBJECTIF 2.2

SOUTENIR LA GESTION DES RISQUES ET LES CHAÎNES DE VALEUR

Les entreprises agricoles font face à des risques particuliers par la nature de leurs activités. Pour réduire ces risques, les entrepreneurs doivent d'abord faire appel à une planification et à une gestion serrée de leurs entreprises ainsi qu'à l'utilisation de stratégies individuelles. Dans le cas d'une baisse de revenu impondérable, l'intervention combinée des gouvernements québécois et fédéral offre des outils de gestion des risques compétitifs tenant compte des risques climatiques, sanitaires et commerciaux auxquels elles font face. De plus, la mise en marché collective et la gestion de l'offre contribuent à stabiliser les conditions de commercialisation des produits.

Il est de plus en plus courant que des entreprises de l'ensemble de la chaîne bioalimentaire, de la terre et de la mer à la table, collaborent pour développer un produit répondant aux exigences particulières d'un marché local, national ou international. Mieux répondre aux attentes et aux besoins des consommateurs constitue le point de départ d'une telle collaboration. Ainsi, la création de chaînes de valeur peut permettre de répondre à des demandes spécifiques des marchés.

PISTES DE TRAVAIL

- | | |
|--------------|---|
| 2.2.1 | Accompagner les entreprises en matière de gestion, de planification stratégique, d'information sur les coûts de production, de formation entrepreneuriale, d'outils privés de gestion des risques |
| 2.2.2 | Maintenir et adapter les outils financiers de gestion des risques agricoles pour faire face aux aléas climatiques, à la conjoncture des marchés et répondre aux attentes de la société |
| 2.2.3 | Continuer, avec les partenaires, à faire évoluer la mise en marché collective et la gestion de l'offre pour en assurer la pérennité et la réponse aux attentes des consommateurs et de la société |
| 2.2.4 | Soutenir l'approche filière et favoriser la création de chaînes de valeur afin de répondre aux besoins variés des marchés et des consommateurs d'ici et d'ailleurs |
| 2.2.5 | Évaluer la faisabilité de créer un terme valorisant « sans OGM » pour favoriser la distinction des produits du Québec |

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

21 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Soutien à l'accompagnement des entreprises agricoles en matière de gestion (2.2.1) – MAPAQ, La FADQ

Exemples :	Programme de services-conseils 2018-2023 du MAPAQ ³
	Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques de La FADQ destiné aux associations de producteurs non couverts par l'assurance stabilisation des revenus agricoles ou la gestion de l'offre

Maintien et adaptation des outils financiers de gestion des risques (2.2.2; 2.2.4) – MAPAQ, La FADQ

Exemples :	Programme pour des phénomènes naturels exceptionnels en mariculture 2018-2020 du MAPAQ
	Mise en œuvre des recommandations retenues par La FADQ du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte

Évaluation périodique des plans conjoints (2.2.3) – RMAAQ

Exemple :	Prise en compte d'enjeux tels que la croissance du secteur biologique, la mise en marché de proximité, la relève des entreprises et les pratiques de gouvernance des offices dans le processus d'évaluation
-----------	---

Soutien à l'approche filière et au développement de chaînes de valeur (2.2.4; 2.2.5) – MAPAQ, MEI, CARTV

Exemples :	Programme de développement sectoriel 2018-2023 du MAPAQ
	Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales 2019-2022 du MAPAQ
	Réalisation par le MAPAQ d'une étude sur l'opportunité de mettre en place une appellation réservée ou d'un terme valorisant « produit sans OGM »
	Synergie des créneaux d'excellence du MEI avec l'approche filière des intervenants bioalimentaires

³ Programme soutenu dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture et financé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

72 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Outils et services d'accompagnement en gestion (2.2.1) – 12 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Fruitier, Maraîcher et ornementale, Pêches et aquaculture), Territoires, Organisations associées

Exemples :	Accompagnement des entreprises par l'entremise du Réseau PME-MTL et de l'École des entrepreneurs du Québec par la Ville de Montréal
	Mise en place d'une formation sur le diagnostic 5 fonctions des entreprises de transformation (Direction, Opération, Marketing, Finances et Ressources humaines) par le CRAAQ

Approche filière : diagnostics sur la compétitivité et planifications stratégiques (2.2.1; 2.2.2; 2.2.4) – 15 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Biologique, Bovins-ovins, Fruitier, Laitier, Maraîcher et ornementale, Pêches et aquaculture, Porc)

Exemples :	Travaux de comités de travail sur la compétitivité des secteurs suivants : maraîcher et fruitier, horticulture ornementale, serres, porc, grains
	Élaboration et mise en œuvre de plans stratégiques sectoriels ou priorisation d'actions par les secteurs suivants : laitier, œufs, bovins-ovins, biologique, acériculture, élevages spécialisés

Amélioration des outils de mise en marché collective (2.2.1; 2.2.2; 2.2.3) – 15 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Bovins-ovins, Fruitier, Grandes cultures, Laitier, Pêches et aquaculture, Volaille et œufs), Organisations associées

Exemples :	Organisation de la journée de formation sur la négociation raisonnée par l'UPA, le CTAQ et la RMAAQ
	Révision des mécanismes de mise en marché du secteur acéricole afin d'intégrer de nouvelles stratégies concernant la qualité et les approvisionnements par le CIE et les PPAQ

Utilisation de l'approche filière et des chaînes de valeur pour répondre aux besoins du marché (2.2.3; 2.2.4) – 30 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Bovins-ovins, Élevages spécialisés, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale, Pêches et aquaculture, Porc, Volaille et œufs), Organisations associées

Exemples :	Identification d'opportunités innovantes pour des produits céréaliers du Québec dans la filière de transformation alimentaire (microbrasserie, distillerie, végétarien, végane, etc.) par le CTAQ
	Réflexion par LÉOQ sur le modèle de mise en marché de l'agneau afin de répondre aux besoins du marché

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

29 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Formation et accompagnement des entreprises en matière de gestion et de planification

stratégique (2.2.1; 2.2.2) – 12 actions des partenaires des régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie

Exemples :	Organisation de journées collectives portant sur la gestion d'entreprise et la planification stratégique par le Réseau Agriconseils et le MAPAQ en Outaouais
	Recrutement de mentors pour les nouveaux entrepreneurs par la Société de développement économique Région de Thetford, Chaudière-Appalaches

Développement de filières émergentes et chaînes de valeur (2.2.4) – 10 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches

Exemples :	Développement de la filière mycologique dans le Kamouraska par la MRC de Kamouraska, Bas-Saint-Laurent
	Mise en place d'une chaîne de valeur de la camerise sur la Côte-Nord par un regroupement d'entreprises

Projets collectifs de mise en marché et de suivi de la gestion de l'offre (2.2.1; 2.2.3) – 4 actions des partenaires des régions suivantes : Capitale-Nationale, Outaouais, Côte-Nord

Exemples :	Suivi de l'évolution de la sortie des quotas (notamment laitiers) dans la MRC et évaluation des problématiques et pistes d'action par la MRC de Charlevoix, Capitale-Nationale
	Développement d'un projet de commercialisation groupée des produits régionaux par la Table agroalimentaire de l'Outaouais

Projets de filières pour développer la transformation ou la mise en marché de leurs produits

(2.2.4) – 3 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord

Exemple :	Mise en place d'une table de travail sur le bleuet sauvage au Saguenay–Lac-Saint-Jean afin de trouver des solutions durables au contexte de bas prix par le Syndicat des producteurs de bleuets sauvages du Québec
-----------	--

OBJECTIF 2.3

INVESTIR DANS L'INNOVATION ET RENFORCER LES SYNERGIES

Un large consensus porte sur la nécessité de renforcer la recherche et l'innovation dans le secteur bioalimentaire québécois, tant sur le plan des pratiques, que celui des technologies, par la création de nouveaux produits, l'amélioration des procédés, des services ou des processus ou encore l'intégration des possibilités du numérique.

PISTES DE TRAVAIL

- | | |
|--------------|--|
| 2.3.1 | Accroître les efforts de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire avec un effet de levier des partenaires |
| 2.3.2 | Améliorer les infrastructures des centres de recherches et de transfert dédiés au secteur bioalimentaire dans l'optique d'être à la fine pointe de la technologie et de répondre aux nouveaux standards du secteur |
| 2.3.3 | Accompagner et soutenir l'innovation au sein des entreprises bioalimentaires comme catalyseur à l'implantation de technologies innovantes et au développement de produit |
| 2.3.4 | Renforcer les approches concertées entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la formation pour la réalisation de projets structurants |

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

22 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Financement des projets d'innovation et ententes avec des centres de recherche et d'expertise (2.3.1; 2.3.2; 2.3.3) – MAPAQ, MEES, MEI, MFQ, La FADQ

Exemples :	Programme de partenariat pour l'innovation en agroalimentaire 2018-2023 du MAPAQ ⁴
	Programmes Innov'Action agroalimentaire 2018-2023 ⁵ et Innovamer 2019-2022 du MAPAQ
	Mise sur pied de chaires de recherche et d'enseignement dans des domaines prioritaires définis pour répondre aux objectifs de la Politique ⁶

⁴ Ces programmes et certains projets de chaires de recherche et d'enseignement sont soutenus dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture et financés à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec

⁵ *Idem*

⁶ *Idem*

Collaboration interministérielle – Optimiser l’accompagnement pour favoriser l’innovation (2.3.1; 2.3.2; 2.3.3; 2.3.4) – MAPAQ, MEI, IQ, AAC

Exemple :	Volet innovation de l’Équipe économique bioalimentaire Québec - collaboration entre le MEI et le MAPAQ dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l’innovation 2017-2022 et des crénements d’excellence pour inciter les entreprises bioalimentaires à recourir à l’innovation ouverte
-----------	--

Accompagnement des entreprises dans le virage numérique (2.3.3) – MEI, IQ

Exemple :	Évaluation de la maturité numérique des PME bioalimentaires avec l’Audit Industrie 4.0 - Plan d’action en économie numérique 2016-2021
-----------	--

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

64 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Mise en place de projets pour accroître la recherche et l’innovation (2.3.1; 2.3.3; 2.3.4) –

38 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Biologique, Bovins-ovins, Élevages spécialisés, Fruitier, Grandes cultures, Maraîcher et ornementale, Pêches et aquaculture, Porc, Volaille et œufs), Territoires, Organisations associées

Exemples :	Mise en place d’un programme de recherche par le CRSAD visant à appuyer le développement de l’apiculture et des petits fruits par l’amélioration de l’efficacité pollinisatrice des abeilles
	Développement par le CTAQ de la culture et du savoir-faire l’innovation ouverte dans les entreprises agroalimentaires à travers la plateforme d’accompagnement du Programme accéléré d’innovation ouverte

Développement des infrastructures et des équipes de recherche (2.3.1; 2.3.2; 2.3.3) – 13 actions par les partenaires des groupes suivants : Filières sectorielles (Fruitier, Grandes cultures, Maraîcher et ornementale, Pêches et aquaculture, Porc), Territoires, Organisations associées

Exemples :	Mise en place de l’« Espace Innovation », un laboratoire de commercialisation pour les entreprises agroalimentaires, par la Ville de Québec
	Soutien au développement d’une Chaire de recherche en horticulture biologique sous serres et en environnement contrôlé par l’Université Laval

Soutien à l’implantation de technologies innovantes et au développement de produits (2.3.1; 2.3.3) – 9 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Fruitier, Laitier, Pêches et aquaculture), Organisations associées

Exemple :	« Fermes branchées », une initiative pour soutenir l’implantation de nouvelles technologies favorisant l’innovation par La Coop fédérée
-----------	---

Activités de concertation de filières sectorielles, notamment sur les enjeux de recherche (2.3.4) – 4 actions par les partenaires des groupes suivants : Filières sectorielles (Laitier, Maraîcher et ornementale, Porc)

Exemples :	Organisation de forums sur la recherche et l'innovation (agriculture urbaine, infrastructures végétalisées, recherche) par Québec vert
	Élaboration d'une planification stratégique afin de concerter les acteurs de la recherche et l'innovation dans le secteur porcin par le CDPQ

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

24 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Projets de recherche appliquée sur les méthodes culturelles ou le développement de nouvelles productions (2.3.1, 2.3.2, 2.3.3) – 14 actions des partenaires des régions suivantes : Saguenay – Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Estrie, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches

Exemple :	Développement des régies de production en milieu nordique par Agriboréal, Saguenay–Lac-Saint-Jean
-----------	---

Développement des activités de recherche (2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 2.3.4) – 5 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montréal–Laval–Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec

Exemple :	Mise en place d'une équipe de recherche en sol spécialisée en plantes fourragères par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
-----------	---

Activités de transfert des connaissances en recherche et innovation (2.3.2; 2.3.3; 2.3.4) – 5 actions des partenaires des régions suivantes : Chaudière-Appalaches, Montérégie

Exemples :	Optimisation de la communication auprès des entreprises agricoles et forestières sur les activités en recherche, développement et innovation par la MRC de La Nouvelle-Beauce, Chaudière-Appalaches
	Tenue des journées d'information Agrivision en grandes cultures et transformation alimentaire par Expansion PME en Montérégie

OBJECTIF 2.4

AMÉLIORER LES COMPÉTENCES ET L'OFFRE DE FORMATION

Les compétences requises et les besoins de main-d'œuvre qualifiée augmentent dans le secteur bioalimentaire, tous métiers et professions confondus. L'environnement d'affaires plus complexe, l'accélération des progrès technologiques, la quête continue d'innovation et de gains de compétitivité de même que les exigences grandissantes des consommateurs et de la société induisent, dans leur sillage, de nouvelles compétences à acquérir au sein des entreprises, à la fois pour les travailleurs et les entrepreneurs. L'offre de formation doit ainsi s'adapter tant du point de vue de la formation initiale que de celui de la formation continue.

PISTES DE TRAVAIL	
2.4.1	Améliorer l'adéquation entre la formation bioalimentaire et le marché du travail
2.4.2	Soutenir, bonifier et promouvoir l'offre de formation dans le secteur bioalimentaire
2.4.3	Développer des approches de formation continue permettant de rejoindre les clientèles partout au Québec
2.4.4	Créer des occasions d'échange entre les établissements de formation bioalimentaire, dont l'ITA et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), en plus des établissements de recherche et de transfert
2.4.5	Affirmer le leadership de l'ITA en matière de formation bioalimentaire technique par la qualité de son enseignement et des infrastructures de ses deux campus (plan de développement)

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

17 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du secteur bioalimentaire (2.4.1) – MAPAQ, MEES, MIFI, MTESS

Exemples :	Réalisation par le MEES d'une étude sectorielle sur les besoins de main-d'œuvre et de formation liés au bioalimentaire
	Révision des programmes d'études du secteur bioalimentaire – collaboration entre le MEES et le MAPAQ
	Bonification de l'offre de formation technique et continue à l'ITA en fonction des nouvelles réalités

Soutien, bonification et promotion de l'offre de formation (2.4.2; 2.4.3) – MAPAQ, MEES

Exemples :	Développement d'approches de formation continue pour rejoindre les clientèles partout au Québec
	Plan de soutien en formation agricole – collaboration entre le MAPAQ, le MEES et le MTESS

Appui aux établissements de formation, de recherche et de transfert en matière de développement de la formation bioalimentaire (2.4.1; 2.4.3; 2.4.4; 2.4.5) – MAPAQ, MEES

Exemples :	Création d'occasions d'échanges entre les établissements de formation bioalimentaire et les établissements de recherche et de transfert
	Étude des besoins pédagogiques et des besoins en infrastructures pour l'ITA du futur

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

25 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Activités de formation et d'accompagnement pour le développement entrepreneurial (2.4.1; 2.4.3) – 9 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Production-transformation, Filières sectorielles (Bovins-ovins, Fruitier, Grandes cultures, Pêches et aquaculture), Territoires

Exemple :	Initiatives de formation visant à améliorer les compétences en gestion par La Coop fédérée
-----------	--

Promotion de l'offre de formation continue et à distance (2.4.1; 2.4.2; 2.4.3) – 10 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Laitier, Pêches et aquaculture), Organisations associées

Exemples :	Promotion du portail de formation « U+ » proposant des formations continues aux propriétaires d'entreprises agricoles et agroalimentaires, aux employés et à la relève (salle, webinaire, forum de discussion) par l'UPA
	Promotion de la plateforme d'apprentissage en ligne et développement de webinaires pour les organisations partenaires du secteur agricole et agroalimentaire par le CRAAQ

Développement des synergies entre le secteur agricole et les institutions d'enseignement, de formation et de recherche (2.4.1; 2.4.2; 2.4.3; 2.4.4) – 6 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Biologique, Bovins-ovins, Laitier)

Exemple :	Collaboration pour la révision des programmes d'enseignement afin d'améliorer la cohérence entre les besoins en formation et les compétences des entrepreneurs, employés et intervenants par AGRlcarrières
-----------	--

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

26 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Appui au développement de la formation offerte en région selon les besoins du secteur (2.4.1) –
2 actions des partenaires des régions suivantes : Mauricie, Montréal–Laval–Lanaudière

Exemple :	Réalisation d'une analyse prospective du secteur agricole afin de définir les besoins de la main-d'œuvre et des employeurs et de vérifier l'adéquation entre la formation par l'UPA de la Mauricie
-----------	--

Développement et promotion de l'offre de formations accessibles en région sur l'entrepreneuriat, la production et les exigences des marchés (2.4.2; 2.4.3) – 24 actions des partenaires des régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Estrie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Mise en place d'un programme de formation sur mesure en lancement d'entreprises agroalimentaires par le Centre de recherche et développement technologique agricole de l'Outaouais
	Diffusion ciblée auprès des repreneurs d'entreprises agricoles concernant la formation « Relève PME » par le Centre local de développement et la MRC de Lotbinière, Chaudière-Appalaches

ORIENTATION 2

DES ENTREPRISES PROSPÈRES, DURABLES ET INNOVANTES

COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023 :
 - Programmes de gestion des risques de l'entreprise – MAPAQ, AAC
 - Initiatives stratégiques portant sur la recherche et l'innovation (domaine prioritaire : science, recherche et innovation) – MAPAQ, AAC
- Travaux des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux : recherche et innovation et gestion des risques de l'entreprise – MAPAQ, La FADQ, AAC
- Fonds des pêches du Québec 2019-2024 – MAPAQ, MPO

TRAVAUX POUR ALLER PLUS LOIN 2019-2020

Les actions de l'orientation 2 ont été complétées à la lumière des résultats d'un sondage réalisé auprès des partenaires lors de la rencontre annuelle de mai 2019. Le sondage visait à identifier les enjeux et priorités nécessitant une intensification des efforts ou requérant une réflexion plus approfondie par rapport à certains thèmes associés à l'orientation 2. Ces travaux portent sur les trois thèmes suivants :

Réglementation simplifiée et efficace (volet économie)

- Au cours de la démarche d'élaboration de la Politique bioalimentaire, les acteurs du secteur ont souligné l'importance de pouvoir compter sur un cadre législatif et réglementaire transparent et efficace au regard des préoccupations des consommateurs, tout en cherchant à limiter les contraintes sur la compétitivité des entreprises.
- La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, actualisée en 2017, engage les ministères et organismes dans la voie de la réglementation intelligente. Cette approche préconise la modernisation de la réglementation en ayant recours aux meilleures pratiques réglementaires. Celle-ci vise à réviser les exigences de nature législative ou réglementaire qui touchent les entreprises afin de s'assurer que le fardeau réglementaire et administratif est réduit à l'essentiel requis dans le respect de l'intérêt public.
- Dans le cadre du plan d'action 2015-2020 de cette Politique, le MAPAQ a mis en place un mécanisme 2016-2020 d'examen de ses lois et règlements. Le plan stratégique du MAPAQ précise des cibles de réductions des coûts des formalités réglementaires et administratives. Les résultats de ce mécanisme du MAPAQ sont présentés dans son rapport annuel de gestion et repris dans le rapport gouvernemental publié annuellement par le MEI. Outre la modernisation de la Loi sur les produits alimentaires et ses règlements afférents, le MAPAQ planifie les mesures suivantes :
 - La simplification des formalités administratives liées au crédit de taxes foncières agricoles;
 - Le regroupement de la collecte de données de l'enregistrement des entreprises agricoles par le MAPAQ avec celle effectuée par La FADQ auprès de ses clientèles.

- Des partenaires du secteur bioalimentaire ont fait réaliser, par le Groupe AGÉCO, une étude comparative des coûts réglementaires en agriculture et l'ont soumis aux instances gouvernementales.
- En vue d'élaborer le nouveau plan d'action en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, le gouvernement a entrepris une consultation auprès du milieu des affaires et des entreprises. Des consultations directes se tiendront avec les associations représentant les entreprises des secteurs pour lesquels des mesures spécifiques pourraient être présentées dans le futur plan d'action gouvernemental, notamment le secteur de la transformation alimentaire et de la restauration.

Compétitivité des secteurs – Innovation – Concertation

- L'appui des activités de recherche, d'innovation et de concertation s'avère essentiel au développement du secteur bioalimentaire, tant pour accroître la compétitivité des entreprises que pour satisfaire les attentes des marchés et des consommateurs. Dans le cadre des travaux associés à la Politique bioalimentaire, le MAPAQ s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec les acteurs du secteur afin d'améliorer la compétitivité des différents maillons de la chaîne bioalimentaire.
- Afin de favoriser l'accroissement de la compétitivité, de l'innovation et de la synergie dans le secteur, le MAPAQ a planifié les mesures suivantes :
 - Des comités de travail et études dans les secteurs suivants : maraîcher et fruitier, horticulture ornementale, serres, porc et grains, dans le but de planifier des actions concertées pour répondre à des enjeux de compétitivité;
 - L'appui à la réalisation de planifications stratégiques sectorielles ou la priorisation d'actions par les secteurs : laitier, œufs, bovins-ovins, biologique, acériculture et élevages spécialisés;
 - La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales 2018-2025;
 - La mise en œuvre MAPAQ-MPO du Fonds des pêches du Québec 2019-2024.
- Les programmes de recherche et d'innovation suivants ont été renouvelés et bonifiés :
 - Innov'Action agroalimentaire 2018-2023;
 - Partenariat pour l'innovation en agroalimentaire 2018-2023;
 - Innovamer 2019-2022.
- Des chaires de recherche et d'enseignement sont mises sur pied dans des domaines prioritaires définis pour répondre aux objectifs de la Politique bioalimentaire (ex. : santé et bien-être des animaux, environnement, phytoprotection, qualité et salubrité des aliments et compétitivité des entreprises agroalimentaires).

Investissements – Accès aux leviers gouvernementaux

- Dans le contexte actuel d'intensification de la concurrence et de rareté de la main-d'œuvre, les entreprises bioalimentaires doivent investir de manière à accélérer leur automatisation, à augmenter leur compétitivité et à être en mesure de saisir les occasions d'affaires qui se présentent à elles.
- Par ailleurs, afin d'améliorer l'accompagnement des entrepreneurs dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement, il est important de s'assurer que les leviers gouvernementaux visant à appuyer le développement du secteur soient déployés de manière coordonnée, complémentaire et cohérente.
- Afin de mieux appuyer les entreprises du secteur bioalimentaire vers l'atteinte de la cible qui consiste à investir 15 G\$ entre les années 2018 et 2025, le MAPAQ et ses partenaires gouvernementaux entendent notamment agir au moyen des leviers suivants:
 - La mise en place de l'Équipe économique bioalimentaire Québec, une démarche gouvernementale unifiée impliquant le MAPAQ, le MEI, Investissement Québec (IQ) et La FADQ;
 - Le programme Transformation alimentaire : robotisation et système de qualité, qui vise à accroître l'investissement en transformation alimentaire;
 - La mise en œuvre de l'enveloppe d'investissement agricole de 250 M\$ qui vise à améliorer les programmes du MAPAQ et de La FADQ pour notamment augmenter la productivité des entreprises et atténuer le retard d'investissement dans le secteur agricole.

ORIENTATION 3

DES ENTREPRISES

ATTRACTIVES

ET RESPONSABLES

La prise en compte des besoins des personnes, la préservation des ressources naturelles et les considérations éthiques sont des facteurs de compétitivité et de longévité des entreprises. Pour prospérer et pour maintenir la confiance des consommateurs, le secteur et les entreprises bioalimentaires doivent attirer et retenir la main-d'œuvre et la relève, renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables, assurer la santé et le bien-être des animaux et protéger la santé et l'environnement.

Les pistes de travail s'articulent autour de quatre grands thèmes :

1. Main-d'œuvre et relève;
2. Pratiques d'affaires responsables;
3. Santé et bien-être des animaux;
4. Protection de la santé et de l'environnement.

PRIORITÉS 2019-2020 IDENTIFIÉES AVEC LES PARTENAIRES

- Main-d'œuvre et relève – Rareté et rétention
- Environnement et pratiques d'affaires responsables
- Santé et bien-être des animaux

SOMMAIRE DE L'ORIENTATION 3

Pour l'orientation 3, la démarche de mise en œuvre de la Politique a permis de recueillir :

- 109 mesures des ministères et organismes;
- 214 actions des partenaires bioalimentaires;
- 198 actions des partenaires régionaux.

OBJECTIF 3.1

ATTIRER ET RETENIR LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA RELÈVE

Un secteur bioalimentaire prospère et durable repose sur la disponibilité (attractivité, recrutement, renouvellement et rétention) ainsi que sur les compétences et la qualification de sa main-d'œuvre et de sa relève entrepreneuriale.

PISTES DE TRAVAIL	
3.1.1	Mieux connaître les besoins actuels et futurs du secteur bioalimentaire en main-d'œuvre et relève
3.1.2	Appuyer l'embauche et le recrutement dans les entreprises bioalimentaires
3.1.3	Appuyer les transferts et les démarrages d'entreprises par la formation, le soutien et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs (Stratégie pour la relève entrepreneuriale bioalimentaire)
3.1.4	Promouvoir les carrières du secteur bioalimentaire
3.1.5	Appuyer les initiatives en matière de santé et d'attractivité des milieux de travail au sein des entreprises bioalimentaires

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

35 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Appui à l'embauche et au recrutement de main-d'œuvre et relève bioalimentaire (3.1.1; 3.1.2; 3.1.4; 3.1.5) – MAPAQ, MEI, MTESS, SAJ-MCE

Exemples :	Travaux conjoints entre le MAPAQ et le MTESS visant à mettre en œuvre les actions du Plan d'action pour la main-d'œuvre en faveur du secteur bioalimentaire
	Programme de déplacement de la main-d'œuvre agricole - collaboration entre le MAPAQ et le MTESS
	Promotion des carrières du secteur par la trousse pédagogique « Ma place dans le bioalimentaire »

Accueil et rétention des travailleurs étrangers (3.1.2; 3.1.5) – MAPAQ, MIFI

Exemples :	Promotion du Québec comme destination d'immigration et incitation des candidats potentiels pour le secteur bioalimentaire à remplir une déclaration d'intérêt –Stratégie d'immigration
	Travaux conjoints avec le MIFI visant la mise en œuvre de solutions pour répondre aux enjeux de rareté de main-d'œuvre

Appui à la relève entrepreneuriale (3.1.3) – MAPAQ, MEES, MEI, MFQ, La FADQ

Exemples :	Déploiement des services régionaux du MAPAQ en accompagnement de la relève agricole
	Programme de soutien à l'achat d'une première entreprise de pêches commerciales 2018-2022 du MAPAQ
	Programme d'appui financier à la relève de La FADQ et Fonds d'investissement pour la relève agricole

Outils pour améliorer la santé dans les milieux de travail et leur attractivité (3.1.5) – MAPAQ, MIFI, MSSS, MTESS

Exemples :	Élaboration d'un guide de bonnes pratiques en entreprise en matière de qualité de vie au travail (identification d'éléments spécifiques au secteur bioalimentaire)
	Identification de mesures spécifiques d'intervention pour les clientèles vulnérables, dont les agriculteurs, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention du suicide

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

57 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Diagnostics et initiatives sectorielles en matière de main-d'œuvre (3.1.1) – 14 actions par les partenaires des groupes suivants : Tertiaire, Production-transformation, Filières sectorielles (Bovins-ovins, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale)

Exemples :	Réalisation d'un diagnostic sectoriel touchant la main-d'œuvre agricole sur les enjeux actuels et futurs établi par AGRICarières
	Identification de solutions au manque de main-d'œuvre compétente dans la transformation de produits alimentaires issus de la production de grains par le CTAQ

Outils et services d'accompagnement au démarrage et transfert d'entreprises (3.1.3) – 17 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Bovins-ovins, Élevages spécialisés, Laitier, Pêches et aquaculture, Volaille et œufs), Territoires, Organisations associées

Exemples :	Bonification des prêts de contingents d'œufs d'incubation et programme d'aide au démarrage par les POIQ
	Développement d'une grille de transférabilité et trousse d'outils facilitant le transfert d'entreprise agroalimentaire par le CRAAQ

Mesures d'aide aux entreprises pour accroître la rétention de la main-d'œuvre (3.1.2; 3.1.4; 3.1.5) – 13 actions par les partenaires des groupes suivants : Tertiaire, Production-transformation, Filières sectorielles (Biologique, Fruiter, Maraîcher et ornementale), Territoires

Exemple :	Offre du service « Agrijob » pour les travailleurs montréalais (aide au recrutement, transport accessible, salaire adéquat) par AGRICarières
-----------	--

Activités de promotion des carrières dans le secteur bioalimentaire (3.1.4) – 7 actions par les partenaires des groupes suivants : Tertiaire, Production-transformation, Filières sectorielles (Bovins-ovins, Laitier, Pêches et aquaculture)

Exemples :	Mise en place d'une stratégie de valorisation des métiers agricoles par AGRlcarrières
	À table! Emplois, plateforme pour valoriser les professions du secteur de la transformation alimentaire
	Promotion du métier de pisciculteur par la TFAEDQ

Initiatives en matière de santé et d'attractivité des milieux de travail (3.1.5) – 6 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Porc)

Exemples :	Concours « Ma ferme, mon monde » afin de valoriser les initiatives en gestion des ressources humaines par AGRlcarrières
	Appui à l'accompagnement des producteurs en matière de gestion des ressources humaines par l'UPA et AGRlcarrières
	Plan d'action en santé psychologique 2019-2022 par l'UPA

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

57 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Études régionales sur les besoins en main-d'œuvre et relève pour les entreprises (3.1.1) – 5 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches

Exemples :	Évaluation des besoins de main-d'œuvre et mise en place d'actions pour recruter et retenir des employés de la Haute-Gaspésie par le Centre d'emploi agricole de Gaspésie-Les-Îles
	Évaluation de la situation de la main-d'œuvre agricole (enjeux actuels, besoins futurs) et mise en place une stratégie d'intervention par le Centre d'emploi agricole de la Chaudière-Appalaches

Projets visant un meilleur accès à la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire (3.1.2; 3.1.3) – 10 actions des partenaires des régions suivantes : Capitale-Nationale, Estrie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Élaboration d'un cadre régional favorisant l'accès, l'accueil et l'hébergement des travailleurs agricoles par la MRC de Portneuf, Capitale-Nationale
	Développement d'un service de placement et de soutien à l'embauche de main-d'œuvre locale et étrangère par le Centre d'emploi agricole Outaouais-Laurentides

Initiatives régionales de valorisation des métiers du domaine bioalimentaire (3.1.4; 3.1.5) – 8 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Centre-du-Québec

Exemples :	Réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des conseillers en orientation afin de promouvoir la profession d'agriculteur par le Carrefour jeunesse-emploi de la Chaudière-Appalaches
	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale de valorisation de la profession avec l'ensemble des acteurs du milieu agricole par le Centre d'emploi agricole des Laurentides

Diffusion d'informations, fonds et programmes financiers pour appuyer la relève agricole et l'établissement de nouvelles entreprises (3.1.3) – 13 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches

Exemples :	Organisation d'activités de réseautage entre des cédants et la relève afin de favoriser des transferts d'entreprises agricoles non apparentés par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
	Création d'une enveloppe budgétaire en entrepreneuriat agricole pour la réalisation de projets agricoles et des services de mentorat ou d'accompagnement pour la relève par la MRC de l'Île d'Orléans, Capitale-Nationale

Développement de services d'accompagnement pour la relève agricole (3.1.3) – 13 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Mauricie, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec

Exemples :	Implantation de l'unité tactique d'intervention « AGROFOR » pour le développement des fermes et l'établissement de nouveaux producteurs par plusieurs fédérations régionales de l'UPA
	Définition d'une offre de service d'accompagnement sur l'avenir des entreprises agricoles par le Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie

Projet d'inventaires des actifs agricoles disponibles pour la relève (3.1.3) – 4 actions des partenaires de la région de la Chaudière-Appalaches

Exemple :	Élaboration d'un répertoire des terres en exploitation et en friche et des entreprises en location, vente ou transfert par la MRC Les Etchemins, Chaudière-Appalaches
-----------	---

Soutien psychologique aux entrepreneurs agricoles (3.1.5) – 4 actions des partenaires des régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches

Exemples :	Mise en place d'un service de travailleur de rang pour venir en aide aux gestionnaires d'entreprises ayant des problèmes d'épuisement professionnel par l'UPA Saguenay–Lac-Saint-Jean
	Mise en place du comité bien-être agricole-île d'Orléans par l'UPA de l'Île d'Orléans, Capitale-Nationale

OBJECTIF 3.2

RENFORCER L'IMPLANTATION DE PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES

Les entreprises bioalimentaires innovent et font évoluer leurs pratiques de manière continue pour améliorer leurs performances économiques, environnementales et sociales.

PISTES DE TRAVAIL	
3.2.1	Renforcer l'offre d'accompagnement, de formation et de services-conseils de même que le transfert d'expertise aux entreprises bioalimentaires
3.2.2	Appuyer le développement de l'expertise et la collaboration interprofessionnelle entre les conseillers aux entreprises bioalimentaires
3.2.3	Soutenir les initiatives en matière de développement durable et stratégique de l'industrie bioalimentaire

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

13 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Accompagnement et services-conseils aux entreprises (3.2.1; 3.2.2) – MAPAQ

Exemples :	Travaux d'évaluation du Programme services-conseils 2018-2023 en vue d'accroître ses effets auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires
	Déploiement de l'offre actualisée de services en région aux entreprises de transformation alimentaire pour les accompagner dans leurs projets de développement

Appui à l'adoption de pratiques responsables (3.2.1; 3.2.3) – MAPAQ, MEI, MELCC, MERN, La FADQ, TEQ

Exemples :	Programme Prime-Vert 2018-2023 du MAPAQ visant à accroître l'adoption par les entreprises agricoles de pratiques agroenvironnementales respectueuses de l'environnement et de la santé humaine ⁷
	Mesures de soutien spécifiques de La FADQ pour les entreprises implantant des pratiques d'affaires responsables
	Fonds Écoleader du MEI pour accompagner et financer les entreprises, dont celles bioalimentaires, dans l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres

⁷ Le volet 1 du programme est soutenu dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture et financé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

38 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Services et outils d'accompagnement, notamment en gestion, pour les entreprises agricoles et agroalimentaires (3.2.1) – 9 actions par les partenaires des groupes suivants : Tertiaire, Filières sectorielles (Bovins-ovins, Laitier), Territoires, Organisations associées

Exemples :	Développement d'un programme d'accompagnement sur la mise en marché des catégories d'aliments frais (boulangerie, poisson, viande, fruits et légumes) par le CCCD
	Poursuite du projet « Je suis chef d'entreprise » afin de susciter un intérêt pour la gestion agricole par les PLQ

Activités de réseautage et de transfert d'expertise entre les intervenants du secteur agricole (3.2.1; 3.2.2) – 8 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Biologique, Laitier), Organisations associées

Exemples :	Collaboration du « Pôle d'expertise en services-conseils agricoles » afin de favoriser le réseautage entre conseillers par l'UPA
	Organisation d'activités de formation, de réseautage et d'accompagnement ainsi que le développement d'outils de diffusion répondant aux besoins des conseillers, des intervenants et des entreprises par le CRAAQ

Outils et soutien à la mise en place de pratiques durables dans les entreprises bioalimentaires (3.2.3) – 21 actions par les partenaires des groupes suivants : Tertiaire, Production-transformation, Filières sectorielles (Bovins-ovins, Fruitier, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale, Pêches et aquaculture, Porc, Volaille et œufs)

Exemples :	Révision des normes d'écoconception avec les transformateurs alimentaires par l'ADA
	Finalisation de l'écocertification du flétan du Groenland et du crabe des neiges des zones côtières par l'AQIP

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

26 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Développement et adaptation de l'accompagnement régional aux entrepreneurs agricoles (3.2.1; 3.2.3) – 15 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Estrie, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laurentides

Exemple :	Emploi d'une ressource qualifiée attitrée au traitement des dossiers agricoles par la Ville de Québec
-----------	---

Collaboration multidisciplinaire entre conseillers pour favoriser l'accompagnement des entreprises (3.2.2) – 3 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale

Exemple :	Mise en place d'un service d'accompagnement multiprofessionnel afin d'accélérer l'étape d'idéation d'un projet d'entreprise par le Créneau Agroboreál, Saguenay-Lac-Saint-Jean
-----------	--

Initiatives pour soutenir l'adoption de pratiques durables en entreprises (3.2.1; 3.2.3) – 5 actions des partenaires des régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Laurentides, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemple :	Réalisation de « PME durable 02 » et offre de programmes de formation adaptés au secteur de la transformation alimentaire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean par le Centre québécois de développement durable
-----------	--

Veille stratégique pour le développement d'activités de production et transformation (3.2.3) – 3 actions des partenaires de la région de la Capitale-Nationale

Exemple :	Veille stratégique quant aux nouvelles productions et nouveaux élevages ou visant un créneau particulier et en faire la promotion par la Ville de Québec
-----------	--

OBJECTIF 3.3

PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

En raison du climat et de son histoire, l'agriculture du Québec repose largement sur des productions animales. La santé des animaux est ainsi un enjeu majeur à la fois pour les consommateurs, les citoyens, les entreprises bioalimentaires et les gouvernements. La biosécurité, l'antibiogouvernance et le bien-être des animaux interpellent l'ensemble de ces acteurs.

PISTES DE TRAVAIL

- | | |
|--------------|---|
| 3.3.1 | Poursuivre les approches concertées en matière de prévention des maladies animales et celles transmissibles aux humains par les animaux |
| 3.3.2 | Renforcer les initiatives visant la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques |
| 3.3.3 | Favoriser l'accès et soutenir le développement de la profession vétérinaire |
| 3.3.4 | Soutenir la mise en œuvre des pratiques recommandées pour la santé et le bien-être des animaux |
| 3.3.5 | Augmenter la responsabilisation de toutes les personnes envers les animaux |

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

17 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Appui pour la prévention des maladies animales et de la biosécurité (3.3.1) – MAPAQ

Exemples :	Appui à l'adoption de pratiques recommandées, notamment en matière de biosécurité, et à la tenue de visites zoosanitaires (campagne de sensibilisation) – Programme intégré en santé animale du Québec
	Élaboration de plans de mesures d'urgence en santé animale

Prévention de l'antibiorésistance (3.3.2) – MAPAQ, MSSS

Exemples :	Plan d'action sur l'antibiorésistance 2017-2022 de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux
	Mise en place d'une gestion intégrée des antibiotiques pour la santé humaine et animale – Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé

Soutien à la relève vétérinaire dans le domaine bioalimentaire (3.3.3) – MAPAQ

Exemple :	Initiative ministérielle pour des stages incitatifs en médecine vétérinaire dans le domaine bioalimentaire 2019-2021
-----------	--

Appui aux initiatives favorisant la santé et le bien-être des animaux (3.3.4) – MAPAQ, La FADQ, RMAAQ

Exemples :	Mise en œuvre concertée du Cadre d'intervention 2015-2020 de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux
	Plan de soutien à l'investissement 2017-2023, notamment en matière de bien-être animal - collaboration entre La FADQ et le MAPAQ

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

38 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Codes ou règles sur les pratiques en santé et bien-être des animaux (3.3.1; 3.3.4) –

9 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Bovins-Ovins, Élevages spécialisés, Laitier, Volaille et œufs)

Exemples :	Sensibilisation des municipalités à l'importance de réviser leur cadre réglementaire afin de permettre aux entreprises de se conformer aux nouvelles normes de bien-être animal par l'UPA
	Mise en place du nouveau code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses du Conseil national pour le soin des animaux d'élevage par la FPOQ

Planifications et protocoles de prévention des maladies animales et biosécurité (3.3.1) –

8 actions par les partenaires des groupes suivants : Filières sectorielles (Laitier, Porc, Volaille et œufs)

Exemples :	Réalisation d'un plan santé 2019-2024 pour combattre le syndrome reproducteur et respiratoire porcin et l'influenza par l'Équipe québécoise de santé porcine
	Élaboration d'une stratégie sectorielle en biosécurité afin d'améliorer la protection des troupeaux en cas d'éclosions de maladies pouvant aussi affecter la rentabilité du secteur et la santé humaine par l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles

Appui aux initiatives visant à diminuer l'utilisation des antibiotiques (3.3.2) – 5 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Laitier, Porc, Volaille et œufs), Organisations associées

Exemples :	Promotion de solutions de rechange aux antimicrobiens dans la production d'œufs de consommation par la FPOQ
	Mise en place d'une stratégie pour le passage au mode d'élevage avicole sans antibiotique par le CRSAD

Développement et promotion des pratiques favorisant la santé et le bien-être des animaux (3.3.4; 3.3.5) – 16 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Biologique, Bovins-ovins, Pêches et aquaculture, Porc, Volaille et œufs), Organisations associées

Exemples :	Promotion des bonnes pratiques du Programme de transport canadien par le CTAQ
	Offre de l'expertise du secteur biologique en matière de santé et bien-être des animaux et de performance environnementale par la Filière biologique et ses partenaires

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

9 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Activités de diffusion d'information en matière de prévention des maladies animales, d'antibiorésistance et de bien-être des animaux (3.3.1; 3.3.2; 3.3.3; 3.3.4) – 6 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemple :	Organisation de conférences sur l'antibiorésistance et les changements réglementaires lors de journées d'information (laitière, bovine et ovine) par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
-----------	---

Adaptation des normes municipales en fonction des exigences réglementaires sur le bien-être des animaux (3.3.4) – 3 actions des partenaires des régions suivantes : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches

Exemple :	Réflexion sur des assouplissements réglementaires concernant les bâtiments d'élevage en lien avec les nouvelles normes de bien-être des animaux par la Table agro-urbaine de Lévis, Chaudière-Appalaches
-----------	--

OBJECTIF 3.4

ENCOURAGER LES APPROCHES CONCERTÉES POUR PROTÉGER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

La maîtrise de procédés de fabrication à grande échelle et l'intensification des modes de production et de transformation ont révolutionné le secteur bioalimentaire. Ces nouvelles méthodes, malgré les effets positifs qu'elles génèrent, peuvent toutefois avoir des répercussions sur la santé et l'environnement. Les acteurs bioalimentaires doivent ainsi innover et se concerter pour agir sur une multiplicité d'enjeux : changements climatiques et énergie, qualité de l'eau, santé des sols et biodiversité, pesticides, produits biologiques, réduction du gaspillage et des pertes alimentaires, valorisation des coproduits et économie circulaire.

PISTES DE TRAVAIL	
3.4.1	Renforcer les initiatives pour réduire les gaz à effet de serre du secteur bioalimentaire et sa vulnérabilité face aux changements climatiques
3.4.2	Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises bioalimentaires et leur accès aux sources d'énergie renouvelable
3.4.3	Développer et appuyer les approches concertées pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et la protection de la biodiversité
3.4.4	Poursuivre la croissance du secteur biologique
3.4.5	Renforcer la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides
3.4.6	Réduire le gaspillage et les pertes alimentaires et favoriser les dons alimentaires
3.4.7	Encourager l'économie circulaire et valoriser les coproduits

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

44 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Appui à la transition énergétique pour diminuer les impacts liés aux changements climatiques (3.4.1; 3.4.2) – MAPAQ, MEI, MELCC, MERN, TEQ

Exemples :	Prise en compte des besoins du secteur bioalimentaire dans le cadre des travaux sur le nouveau Plan d'électrification et de changements climatiques
	Simplification de la participation des petites et moyennes industries, notamment l'acériculture, aux programmes de TEQ

Initiatives pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et protéger la biodiversité (3.4.3; 3.4.5) – MAPAQ, MELCC, MFFP, MSSS

Exemples :	Élaboration d'un plan d'agriculture durable articulé autour d'une approche concertée pour mobiliser les entreprises agricoles dans la mise en œuvre d'actions pour protéger la santé et l'environnement
	Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre 2018-2023 – collaboration entre le MAPAQ, le MELCC et le MFFP
	Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau
	Plan d'action 2018-2021 de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture
	Comité stratégique MAPAQ-MELCC en agroenvironnement et en aquaculture

Soutien au développement de l'agriculture biologique (3.4.4) – MAPAQ, CARTV, La FADQ

Exemple :	Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique 2015-2022
-----------	---

Soutien aux projets visant la réduction du gaspillage et la valorisation des coproduits (3.4.6; 3.4.7) – MAPAQ, MELCC, MFQ, MSSS, Recyc-Québec

Exemple :	Définition d'un chantier sur le gaspillage alimentaire visant à définir un plan de coordination des actions des différents partenaires concernés du secteur bioalimentaire et du gouvernement
-----------	---

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

81 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Activités de recherche et projets de filières sectorielles pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre (3.4.1; 3.4.2) – 14 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Biologique, Bovins-ovins, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale), Organisations associées

Exemples :	Mise en œuvre du plan de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur acéricole par les PPAQ
	Poursuite de la recherche visant à diminuer les gaz à effet de serre des systèmes de production biologique par l'INAB

Appui à l'implantation pratiques durables pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et la biodiversité (3.4.1; 3.4.3) – 13 actions par les partenaires des groupes suivants : Filières sectorielles (Fruitier, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale), Organisations associées

Exemples :	Proposition d'un plan pour la conservation et la réhabilitation des agroécosystèmes en terres noires et mise en place d'une chaire de recherche industrielle par l'APMQ
	Mise en œuvre par les PLQ d'un volet environnement au programme proAction afin de réduire les risques pour l'environnement

Accompagnement et outils pour soutenir la croissance de la production biologique dans plusieurs secteurs (3.4.3; 3.4.4) – 18 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Production-transformation, Filières sectorielles (Acériculture, Biologique, Élevage spécialisés, Fruiter, Grandes cultures, Laitier, Maraîcher et ornementale), Organisations associées

Exemple :	Accélération du transfert d'expertise sur les pratiques de production biologique auprès des entreprises conventionnelles par l'INAB
-----------	---

Sensibilisation et adoption de pratiques alternatives et réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides (3.4.5) – 22 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Élevages spécialisés, Fruiter, Grandes cultures, Maraîcher et ornementale), Organisations associées

Exemples :	Mise en œuvre du Plan d'action en phytoprotection 2017-2019 par l'UPA
	Mise en place de l'outil « ApiProtection » permettant de géolocaliser les ruchers et planifier les interventions phytosanitaires par le CRSAD

Soutien et promotion des dons alimentaires et réduction du gaspillage alimentaire (3.4.6) – 8 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Tertiaire, Filières sectorielles (Biologique, Fruiter, Laitier)

Exemples :	Développement du service de récupération et redistribution alimentaire par la Tablée des Chefs
	Activités de recherche visant la réduction du gaspillage alimentaire par l'utilisation de technologies prolongeant la durée de vie des produits et la valorisation des coproduits par Cintech Agroalimentaire
	Maintien des ententes avec les banques alimentaires et soutien dans leurs démarches pour améliorer leur capacité logistique par le CCCD et l'ADA

Valorisation des coproduits bioalimentaires et développement de nouveaux marchés (3.4.7) – 6 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Filières sectorielles (Fruiter, Laitier, Pêches et aquaculture), Organisations associées

Exemple :	Appui à la transformation des matières résiduelles et engrais de ferme en produits à valeur ajoutée dans une approche d'économie circulaire par l'IRDA
-----------	--

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

106 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Projets régionaux pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre (3.4.1) – 19 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Mise en place de la démarche « Agriclimat des fermes adaptées pour le futur » par plusieurs fédérations régionales de l'UPA et le Conseil de développement de l'agriculture du Québec
	Offre de diagnostics et accompagnement en efficacité énergétique aux entreprises de la région de la Capitale-Nationale par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie

Activités de sensibilisation et accompagnement pour l'implantation de pratiques en santé des sols (3.4.3) – 17 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Estrie, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Montérégie

Exemples :	Réalisation d'un inventaire pour l'implantation de cultures de couverture et intercalaires en climat frais par le Groupe multiconseil agricole du Saguenay–Lac-Saint-Jean
	Recensement et publication des bons coups en matière de bonnes pratiques agricoles visant à réduire l'érosion des sols par l'organisme de bassin versant de Lotbinière, Chaudière-Appalaches

Projets collectifs de gestion de l'eau, notamment par une gestion par bassin versant (3.4.3) – 25 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Amélioration de la qualité de l'eau et des habitats riverains et aquatiques du bassin versant par le Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé, Saguenay–Lac-Saint-Jean
	Mise à jour des plans directeurs de l'eau en fonction des réalisations en agroenvironnement par les organismes de bassins versants de la Capitale-Nationale

Activités de transfert des connaissances et de promotion de la production biologique (3.4.4) – 7 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Estrie, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches

Exemples :	Développement de l'offre de services pour les producteurs biologiques ou en transition par le Club agroenvironnemental de l'Estrie
	Mise en œuvre du plan d'action régional pour le développement en agriculture biologique par l'Association agriculture biologique Gaspésie

Stratégies pour réduire les risques liés aux pesticides (3.4.5) – 11 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Estrie, Montérégie

Exemple :	Mise en œuvre des stratégies de gestion des champs et des pesticides dans la culture de la pomme de terre par le Groupe Pousse-Vert au Bas-Saint-Laurent
-----------	--

Initiatives collectives et régionales de récupération des denrées agricoles et des aliments invendus (3.4.6) – 10 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Côte-Nord, Laurentides, Centre-du-Québec

Exemples :	Poursuite du projet « Les fruits partagés » pour limiter les pertes aux champs par Moisson Rimouski-Neigette, Bas-Saint-Laurent
	Réalisation d'un inventaire des infrastructures disponibles pour entreposer et transformer les denrées en surplus ou sur le point d'être périmées par la Table de concertation bioalimentaire des Laurentides

Développement de projets collectifs territoriaux basés sur l'économie circulaire et la valorisation des coproduits (3.4.7) – 17 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Mise en place de projets de valorisation de la poussière de perlite, des tubulures d'érablières, de la drêche de microbrasserie, etc. par la Société d'aide au développement des collectivités du Kamouraska, Bas-Saint-Laurent
	Développement d'une coopérative visant à offrir des produits régionaux et un service de restauration pour valoriser les surplus ou les aliments hors normes par la MRC du Val-Saint-François, Estrie

ORIENTATION 3

DES ENTREPRISES ATTRACTIVES ET RESPONSABLES

COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023 (domaines prioritaires – gestion des risques, durabilité environnementale et changements climatiques) – Initiatives stratégiques portant sur l'atténuation et la gestion des risques sanitaires et alimentaires ainsi que sur l'environnement et les changements climatiques – MAPAQ, AAC
- Travaux, en collaboration avec l'industrie, en matière de préparation aux urgences en santé animale – MAPAQ, ACIA, AAC
- Stratégie de santé des végétaux et des animaux du Canada pour prévenir et gérer les risques de manière proactive – MAPAQ, ACIA, AAC

TRAVAUX POUR ALLER PLUS LOIN 2019-2020

Les actions de l'orientation 3 ont été complétées à la lumière des résultats d'un sondage réalisé auprès des partenaires lors de la rencontre annuelle de mai 2019. Le sondage visait à identifier les enjeux et priorités nécessitant une intensification des efforts ou requérant une réflexion plus approfondie par rapport à certains thèmes associés à l'orientation 3. Ces travaux portent sur les quatre thèmes suivants :

Réglementation simplifiée et efficace (volet environnement)

- La conciliation des enjeux de protection de l'environnement et de compétitivité représente un défi majeur pour les entreprises agricoles et aquacoles.
- La résolution des problématiques associées à la qualité de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques nécessite une étroite collaboration et une coopération entre le MAPAQ et le MELCC.
- Afin d'assurer une cohérence de l'action gouvernementale en matière d'agroenvironnement, le MAPAQ et le MELCC ont convenu de mettre en place le Comité stratégique en agroenvironnement et en aquaculture (COSAA), qui se veut un lieu privilégié de partage d'informations et d'échange entre les deux ministères.
- Ses travaux porteront sur divers enjeux tels que la qualité de l'eau, la biodiversité, la réduction et la rationalisation de l'usage des pesticides, les changements climatiques, la santé et la conservation des sols et la valorisation des efforts agroenvironnementaux des agriculteurs et agricultrices.
- Le Comité aura à se pencher tant sur les questions d'orientation de programmes d'aide et d'accompagnement que sur des projets de politiques, de lois, de règlements en matière d'agroenvironnement et d'aquaculture, de même que de lutte contre les changements climatiques touchant les secteurs agricole et aquacole.

Main-d'œuvre

- Le secteur bioalimentaire fait face à un enjeu de rareté de main-d'œuvre, à la fois pour les emplois spécialisés et non spécialisés. Cette rareté menace la productivité des entreprises et empêche la matérialisation de nombreuses possibilités d'expansion et d'investissement, faute de travailleurs.
- Afin de favoriser une disponibilité suffisante de main-d'œuvre pour les entreprises du secteur, le MAPAQ et ses partenaires gouvernementaux ont prévu agir au moyen des leviers suivants en 2019-2020:
 - La mise en place de travaux conjoints entre le MAPAQ et le MTESS afin de mettre en œuvre les actions du Plan d'action pour la main-d'œuvre en faveur du secteur bioalimentaire;
 - La collaboration entre le MAPAQ et le MIFI, en lien notamment avec les enjeux de rareté de main-d'œuvre du secteur bioalimentaire.

Agriculture durable

- Les enjeux agroenvironnementaux et les impacts des activités agricoles sur la santé et l'environnement sont de plus en plus présents dans l'espace public. Le mandat d'initiative sur les pesticides de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles illustre bien cette situation.
- Des efforts ont été faits par les producteurs afin d'adopter des pratiques agroenvironnementales, bien que le milieu soit conscient qu'il reste encore du travail à faire.
- Le secteur a besoin d'accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes permettant l'atteinte de résultats forts et d'assurer une agriculture viable au niveau écologique, socialement équitable et rentable.
- Les producteurs agricoles sont au cœur de la solution. Les prochaines actions à poser passeront non seulement par les moyens techniques et financiers, mais aussi par une prise en charge collective.
- L'élaboration d'un plan d'agriculture durable est entamée par le MAPAQ pour rassembler tous les intervenants autour d'un objectif commun, soit l'adoption de pratiques durables pour les entreprises. Ce plan intégrera et consolidera les leviers d'intervention du MAPAQ en matière de formation, de recherche, d'accompagnement et d'aide financière.

Gaspillage alimentaire

- Le gaspillage et les pertes alimentaires soulèvent des enjeux multiples associés à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, à la réduction des impacts environnementaux de la production bioalimentaire, à l'enfouissement de la matière putrescible et aux coûts économiques qu'ils engendrent.
- Afin de répondre aux objectifs de la Politique et de lutter contre le gaspillage alimentaire, un chantier sera mis en place avec les partenaires bioalimentaires et gouvernementaux afin de :
 - Proposer un plan de coordination concertée des initiatives des acteurs concernés, tant gouvernementaux que sectoriels;
 - Proposer une cible mesurable et réaliste de réduction du gaspillage alimentaire au Québec;
 - Identifier des initiatives nouvelles permettant d'accélérer le progrès;
 - Produire un bilan des efforts de l'ensemble des acteurs et des progrès pour atteindre la cible convenue.

ORIENTATION 4

DES TERRITOIRES

DYNAMIQUES CONTRIBUANT

À LA PROSPÉRITÉ DU

BIOALIMENTAIRE

La reconnaissance des multiples fonctions du secteur bioalimentaire (alimentaire, économique, sociale, territoriale, environnementale) et l'articulation entre les logiques sectorielle et territoriale du développement commandent des approches novatrices qui seront déterminantes pour pérenniser les terres agricoles et les mettre en valeur, développer l'attractivité des territoires, renforcer la synergie ainsi que développer les potentiels des régions.

Les pistes de travail s'articulent autour de quatre grands thèmes :

1. Valeur et pérennité des terres;
2. Attractivité du territoire;
3. Synergie bioalimentaire et territoriale;
4. Interventions adaptées.

PRIORITÉS 2019-2020 IDENTIFIÉES AVEC LES PARTENAIRES

- Valorisation des potentiels des territoires
- Planification du développement par les acteurs du milieu
- Fiscalité foncière agricole

SOMMAIRE DE L'ORIENTATION 4

Pour l'orientation 4, la démarche de mise en œuvre de la Politique a permis de recueillir :

- 43 mesures des ministères et organismes;
- 59 actions des partenaires bioalimentaires;
- 299 actions des partenaires régionaux.

OBJECTIF 4.1

METTRE EN VALEUR ET PÉRENNISER LES TERRES AGRICOLES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le territoire agricole fait partie du patrimoine du Québec et représente une ressource limitée, non renouvelable et stratégique pour l'économie et la sécurité alimentaire de la population. Ce caractère exceptionnel justifie le maintien du régime de protection des terres et des activités agricoles. Pour assurer sa pérennité, ce régime doit continuer à s'adapter à l'évolution des attentes des milieux municipaux et agricoles. Il faut également mettre en valeur les terres agricoles et les utiliser selon leur plein potentiel.

PISTES DE TRAVAIL

- | | |
|--------------|--|
| 4.1.1 | Adapter les outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles |
| 4.1.2 | Développer des avenues, dans le respect de l'environnement, pour mettre en valeur les terres en friche ainsi que pour augmenter les superficies en culture et la production aquacole |
| 4.1.3 | Poursuivre le suivi et l'analyse de l'évolution de la propriété foncière agricole |
| 4.1.4 | Explorer les pistes de solutions à long terme relativement à la taxation foncière agricole |

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

9 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Amélioration des outils de protection des terres (4.1.1; 4.1.3) – MAPAQ, MAMH, MERN

Exemples :	Simplification de l'administration de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles – nouveau règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ
	Suivi et analyse par le MAPAQ et le MERN de l'évolution des transactions foncières agricoles

Valorisation des terres dans le respect de l'environnement pour accroître le potentiel de développement (4.1.2) – MAPAQ, MELCC

Exemple :	Planification de collaboration entre les partenaires concernés pour l'élaboration de plans régionaux conciliant la protection des milieux humides et hydriques avec la protection et la valorisation du territoire agricole
-----------	---

Travaux de révision du Programme de crédit de taxes foncières agricoles et sur la fiscalité foncière agricole (4.1.4) – MAPAQ, MAMH, MFFP, MFQ

Exemples :	Dépôt d'un projet de loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles
	Formation d'un comité de suivi avec les instances municipales et le milieu agricole pour faciliter la mise en œuvre de la réforme de la taxation foncière agricole

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

7 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Projets de mise en valeur des terres en friche et augmentation des superficies en production aquacole (4.1.2) – 5 actions par les partenaires des groupes suivants : Filières sectorielles (Acériculture, Bovins-ovins, Fruitière, Grandes cultures, Pêches et aquaculture)

Exemples :	Appui aux démarches visant à augmenter la production et les superficies des plantes fourragères pérennes pour contribuer à la mise en valeur des terres en friche par le CQPF
	Développement de nouvelles techniques de production en pisciculture par l'AAQ

Implication des partenaires à la révision du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (4.1.4) – 1 action par les partenaires du groupe suivant : Production-transformation

Exemple :	Participation aux travaux sur la révision du Programme de crédit de taxes foncières agricoles et documentation sur ce qui se fait ailleurs par l'UPA
-----------	--

Information aux municipalités en matière d'aménagement du territoire agricole (4.1.1) – 1 action par les partenaires du groupe suivant : Territoires

Exemple :	Offre de formations sur les changements légaux et les nouvelles pratiques d'aménagement agricole par l'UMQ et la FQM
-----------	--

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

58 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Élaboration et amélioration d'outils de protection des terres agricoles adaptés aux spécificités du territoire (4.1.1; 4.1.2) – 23 actions des partenaires des régions suivantes : Capitale-Nationale, Estrie, Montréal-Laval-Lanaudière, Outaouais, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Centre-du-Québec

Exemples :	Définition d'un cadre régional applicable aux demandes de morcellement de propriétés à des fins agricoles adressées à la CPTAQ par la MRC de Portneuf, Capitale-Nationale
	Mise en place d'une entente de partenariat dans le but de protéger les terres agricoles par la Communauté métropolitaine de Montréal

Inventaires, caractérisation et valorisation des terres et des bâtiments inexploités (4.1.2; 4.1.3) – 17 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches

Exemples :	Mise à jour de l’inventaire des terres agricoles dévalorisées au Bas-Saint-Laurent par la MRC des Basques
	Évaluation du potentiel des terres inexploitées et en friche par la Communauté métropolitaine de Québec

Démarches territoriales de promotion et d’élaboration d’outils pour la remise en culture de terres inexploitées (4.1.2; 4.1.3; 4.1.4) – 18 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Laurentides

Exemples :	Développement d’un outil de maillage entre producteurs, aspirants producteurs, propriétaires terriens et partenaires pour valoriser les terres en friche par la MRC de Charlevoix, Capitale-Nationale
	Concertation des partenaires ayant de l’expertise sur la valorisation des terres en friche afin de faciliter l’établissement d’entreprises et de soutenir la relève par la Table de concertation bioalimentaire des Laurentides

OBJECTIF 4.2

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Les territoires et le secteur bioalimentaire entretiennent une relation d'interdépendance. Le secteur bioalimentaire tire parti des ressources du milieu (naturelles, culturelles, humaines) pour assurer son développement et contribue, du même coup, à la mise en valeur des potentiels des territoires.

PISTES DE TRAVAIL

- | | |
|--------------|--|
| 4.2.1 | Appuyer le développement d'une diversité de modèles d'affaires et de projets de développement innovants contribuant à l'attractivité des territoires |
| 4.2.2 | Créer des environnements favorables à l'établissement de nouvelles entreprises bioalimentaires sur l'ensemble du territoire du Québec |
| 4.2.3 | Appuyer le développement d'initiatives liées à la mise en marché de proximité et au tourisme gourmand |

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

13 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Mise en valeur des potentiels économiques du secteur bioalimentaire au moyen de la diversification et de nouveaux modèles d'affaires (4.2.1) – MAPAQ, MEI, MFFP, La FADQ

Exemples :	Convention 2018-2021 entre le MAPAQ et l'Association des marchés publics du Québec pour le développement, l'accompagnement et la promotion des marchés publics
	Programme Proximité 2018-2022 du MAPAQ ⁸
	Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région du MAPAQ
	Programme Territoires : relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille 2018-2021 du MAPAQ
	Programme d'appui à la diversification et au développement régional de La FADQ

Aide au développement et à l'amélioration de la qualité de l'offre en agrotourisme et tourisme gourmand (4.2.3) – MAPAQ, MCC, MTO

Exemples :	Convention 2017-2020 entre le MAPAQ et l'Association de l'agrotourisme et tourisme gourmand du Québec
	Convention 2017-2020 entre le MAPAQ et la Société du réseau Économusée ©
	Développement d'un plan d'action en matière d'agrotourisme et de tourisme gourmand
	Mise en valeur de l'identité culinaire québécoise – Politique culturelle Partout la culture et Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023

⁸ Programme soutenu dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture et financé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

20 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Activités de positionnement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand (4.2.1; 4.2.3) –
6 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Fruitier), Territoires

Exemples :	Réalisation d'une réflexion sur le développement de l'agrotourisme par l'UPA
	Développement et consolidation des circuits gourmands dans les différentes régions du Québec par les TCBO

Projets collectifs et outils sur la commercialisation en mises en marché de proximité (4.2.1; 4.2.2; 4.2.3) – 8 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Tertiaire, Production-transformation, Filières sectorielles (Biologique, Pêches et aquaculture), Organisations associées

Exemples :	Coordination du Réseau des fermiers de famille (paniers biologiques de légumes frais et locaux) par la Coopérative pour l'Agriculture de Proximité Écologique
	Mise en place d'un projet de laboratoire territorial avec la MRC de l'Érable (Centre-du-Québec) pour implanter une communauté de fermiers de proximité par le CRAAQ

Initiatives sectorielles contribuant à l'attractivité des territoires et au développement de nouveaux modèles d'affaires bioalimentaires (4.2.1; 4.2.2; 4.2.3) – 6 actions des partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Biologique, Fruitier, Laitier, Maraîcher et ornementale, Pêches et aquaculture)

Exemples :	Implantation du modèle d'affaires « Fermes Boréales » ayant un impact positif sur l'occupation du territoire par La Coop fédérée
	Maintien d'un cadre réglementaire assurant une répartition géographique de la production laitière et le développement de petites entreprises artisanales et fermières par les PLQ, Agropur et le CILQ

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

137 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Implantation de projets collectifs pour développer la transformation agroalimentaire en région (4.2.1; 4.2.2) – 3 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Montréal-Laval-Lanaudière

Exemple :	Création d'un atelier de transformation alimentaire collectif pour les producteurs et artisans par la Société d'aide au développement des collectivités du Témiscouata, Bas-Saint-Laurent
-----------	---

Initiatives de mise en valeur et de promotion des spécificités des territoires (4.2.1; 4.2.2; 4.2.3) – 18 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Outaouais, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches

Exemples :	Organisation d'une journée régionale « Rendez-vous pour un Bas-Saint-Laurent attractif » par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
	Mise en place d'outils promotionnels du territoire (milieu de vie, inventaire de terres, services) par Tourisme Lotbinière, Chaudière-Appalaches

Identification, promotion et appui au développement de différents modèles d'affaires et de productions adaptés au territoire (4.2.1; 4.2.2) – 26 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Identification des secteurs prometteurs en matière de cultures à valeur ajoutée et soutien des chercheurs de terres agricoles pour les orienter vers les secteurs propices par la MRC de Charlevoix-Est, Capitale-Nationale
	Promotion des potentiels agronomiques et forestiers du territoire et des occasions de développement auprès des producteurs, futurs producteurs et étudiants en agriculture par la MRC Les Etchemins, Chaudière-Appalaches

Projets de banques de ferme ou d'incubateurs d'entreprises agricoles et agroalimentaires (4.2.2) – 23 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemple :	Déploiement de «L'ARTERRE», un service de maillage axé sur le jumelage entre des aspirants-agriculteurs et des propriétaires agricoles ou fonciers par les MRC de plusieurs régions et coordonné par le CRAAQ
-----------	---

Mesures pour favoriser la cohabitation des usages agricoles et non agricoles (4.2.2) – 5 actions des partenaires des régions suivantes : Capitale-Nationale, Montréal–Laval–Lanaudière, Chaudière-Appalaches, Montérégie

Exemple :	Mise en place d'une campagne de sensibilisation sur la notion de partage de la route par la MRC Lotbinière, Chaudière-Appalaches
-----------	--

Soutien au développement d'activités de commercialisation en mises en marché de proximité (4.2.3) – 21 actions des partenaires des régions suivantes : Capitale-Nationale, Mauricie, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Appui au partage d'expertise et à la collaboration entre les différents acteurs des marchés publics par la Table de concertation bioalimentaire des Laurentides
	Appui aux initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court (paniers de légumes, marchés publics, etc.) par la Société de développement économique Région de Thetford, Chaudière-Appalaches

Stratégies territoriales sur le tourisme gourmand et développement d'activités gourmandes (4.2.2; 4.2.3) – 41 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Mise en œuvre d'un plan de développement stratégique de la gastronomie montréalaise par Tourisme Montréal
	Développement de circuits agrotouristiques (ex. : Circuit des saveurs, Tournée des plats typiques) par Le bon goût frais des Îles de la Madeleine et Tourisme Îles de la Madeleine

OBJECTIF 4.3

RENFORCER LA SYNERGIE ENTRE LES TERRITOIRES ET LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

La création de synergie entre les acteurs du milieu municipal et ceux du secteur bioalimentaire facilite l'établissement d'une vision commune et la conciliation à l'égard du développement de ce secteur. Elle permet d'acquérir une connaissance plus fine des territoires, des activités et des défis du secteur bioalimentaire et, surtout, de déterminer et de mettre en œuvre conjointement des actions concrètes pour mettre en valeur les potentiels.

PISTES DE TRAVAIL

- | | |
|--------------|---|
| 4.3.1 | Réaliser, actualiser et mettre en œuvre les outils de planification du développement bioalimentaire dans les territoires, notamment les plans de développement de la zone agricole (PDZA) |
| 4.3.2 | Tenir compte de la nouvelle gouvernance de proximité en appuyant des exercices de concertation des acteurs bioalimentaire et de planification dans les territoires ainsi que la mise en œuvre de projets en découlant |
| 4.3.3 | Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour le territoire de la région de Montréal |
| 4.3.4 | Développer l'agriculture urbaine |

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

9 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Développement du secteur bioalimentaire en fonction des priorités régionales (4.3.1; 4.3.2) –
MAPAQ, MAMH, MEI

Exemples :	Mise en œuvre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires 2018-2021 du MAPAQ pour appuyer le développement et la mise en valeur du secteur bioalimentaire selon les priorités territoriales établies
	Collaboration avec les créneaux d'excellence pour inciter les entreprises bioalimentaires à recourir à l'innovation ouverte

Mise en œuvre du plan d'action pour le territoire de la région de Montréal (4.3.3) – MAPAQ, MAMH

Exemple :	Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021
-----------	---

Soutien à l'agriculture urbaine (4.3.4) – MAPAQ, MAMH

Exemples :	Soutien du MAPAQ aux projets pilotes de plan d'agriculture urbaine
	Campagne de promotion « Je suis fier de mon jardin urbain! » par le MAPAQ
	Guide de l'agriculture urbaine à l'intention des citoyens par le MAPAQ

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

21 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Appui à l'élaboration et mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (PDZA) (4.3.1; 4.3.2; 4.3.3) – 7 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Fruitier), Territoires, Organisations associées

Exemple :	Promotion auprès des municipalités des différents outils de planification du secteur par la FQM
-----------	---

Travaux pour favoriser le développement de la région de Montréal (4.3.3) – 4 actions par les partenaires des groupes suivants : Production-transformation, Filières sectorielles (Fruitier, Maraîcher et ornementale)

Exemple :	Collaboration sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le territoire de la région de Montréal par l'UPA
-----------	---

Réalisation de projets de développement en agriculture urbaine (4.3.4) – 10 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Production-transformation, Filières sectorielles (Biologique, Maraîcher et ornementale), Territoires, Organisations associées

Exemples :	Réalisation du programme Villes et régions nourricières par Vivre en ville
	Adaptation des outils, des guides et des services aux producteurs afin d'y inclure l'agriculture urbaine par l'UPA

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

78 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Appui à l'élaboration et à la réalisation des plans de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC (4.3.1; 4.3.2) – 32 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Estrie, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Embauche d'un agent de développement agricole pour assurer la mise en œuvre des PDZA par chaque territoire de l'Estrie
	Mise sur pied de comités de suivi de PDZA par des MRC de la Chaudière-Appalaches

Exercices de concertation entre le milieu municipal et le secteur bioalimentaire et mise en place de planifications régionales (4.3.1; 4.3.2; 4.3.3) – 32 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Montréal–Laval–Lanaudière, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Planifications territoriales et ententes sectorielles de développement par les tables bioalimentaires des régions de la Mauricie, de l'Outaouais, de Montréal–Laval–Lanaudière, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, des Laurentides et de la Montérégie
	Élaboration de stratégies de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2025

Développement de plans et d'initiatives d'agriculture urbaine (4.3.4) – 14 actions des partenaires des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Montréal–Laval–Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Montérégie, Centre-du-Québec

Exemples :	Développement de plans d'agriculture urbaine par différents territoires comme les MRC Rimouski-Neigette et Côte-de-Gaspé et les villes de Saguenay, Victoriaville et Trois-Rivières
	Formation du personnel municipal en matière d'agriculture urbaine par la Ville de Trois-Rivières, Mauricie

OBJECTIF 4.4

MISER SUR LES POTENTIELS DES TERRITOIRES PAR UNE INTERVENTION ADAPTÉE À LEURS SPÉCIFICITÉS

L'exploitation et la mise en valeur des potentiels de chacun des territoires par les entreprises bioalimentaires contribuent à soutenir le développement et la diversification du secteur, amorcée depuis plusieurs années au Québec.

PISTES DE TRAVAIL

- | | |
|--------------|--|
| 4.4.1 | Favoriser la réalisation de projets innovants mobilisant l'ensemble des acteurs concernés d'un territoire et misant sur les spécificités et les ressources propres à celui-ci |
| 4.4.2 | Moduler les interventions et les services afin de considérer les spécificités régionales avec une cohérence d'ensemble |
| 4.4.3 | Adapter les interventions dans le secteur bioalimentaire aux besoins spécifiques des communautés autochtones |
| 4.4.4 | Améliorer l'accès au réseau électrique triphasé, au réseau de gaz naturel et au réseau Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire et pour les entreprises bioalimentaires |

MESURES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

12 MESURES, DONT LES SUIVANTES :

Appui et adaptation des interventions aux spécificités des territoires (4.4.2) – MAPAQ, MAMH

Exemples :	Programme Territoires : drainage et chaulage des terres 2018-2023 du MAPAQ
	Programme Fonds d'appui au rayonnement des régions du MAMH 2018-2023

Appui aux besoins spécifiques et à l'adaptation du développement des communautés autochtones (4.4.3) – MSSS, SAA-MCE

Exemple :	Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2019-2022 – volet sécurité alimentaire
-----------	--

Amélioration de l'accès à l'électricité triphasée, au gaz naturel renouvelable et au réseau Internet haute vitesse (4.4.4) – MEI, MERN

Exemples :	Examen pour mieux desservir les entreprises bioalimentaires en électricité triphasée – Politique énergétique 2030
	Programmes Québec Branché et Québec haut débit – Programmes et initiatives du MEI en infrastructures numériques

ACTIONS DES PARTENAIRES BIOALIMENTAIRES

11 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Prise en compte des réalités régionales dans les communications et les projets de développement agricole (4.4.1; 4.4.2) – 9 actions par les partenaires des groupes suivants : Consommateurs, Production-transformation, Filières sectorielles (Bovins-ovins, Laitier, Maraîcher et ornementale), Territoires, Organisations associées

Exemple :	Développement de la plateforme Web « Système numérique alimentaire et collaboratif » par le CTAQ
-----------	--

Accès aux services (Internet, réseau triphasé et gaz naturel) pour répondre aux besoins du secteur (4.4.4) – 2 actions par les partenaires des groupes suivants : Filières sectorielles (Fruitier, Maraîcher et ornementale)

Exemple :	Amélioration de l'accès au réseau électrique triphasé et au réseau de gaz naturel pour les entreprises séricoles par les PSQ
-----------	--

ACTIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

26 ACTIONS, DONT LES SUIVANTES :

Projets de production agricole adaptés aux conditions spécifiques du territoire (4.4.1) – 9 actions des partenaires des régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Estrie, Outaouais, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches

Exemples :	Identification et développement de cultures et élevages distincts (ex. : lin, soie, pâturage) par les MRC Charlevoix et Côte-de-Beaupré, Capitale-Nationale
	Développement de l'agriculture nordique par Agriboréal et Permanord, Côte-Nord

Mise en place de services aux entreprises et d'infrastructures adaptés aux enjeux du territoire (4.4.1; 4.4.2; 4.4.4) – 14 actions des partenaires des régions suivantes : Capitale-Nationale, Estrie, Outaouais, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec

Exemples :	Amélioration de l'accessibilité du transport dans la distribution agroalimentaire par la Table bioalimentaire Côte-Nord
	Maintien du service d'abattage par la Coopérative de solidarité en productions animales des Îles-de-la-Madeleine

Appui aux projets agricoles et agroalimentaires des communautés autochtones (4.4.3) – 3 actions des partenaires des régions suivantes : Montréal–Laval–Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, Côte-Nord

Exemple :	Développement d'un système alimentaire local et de projets bioalimentaires (ex. : produits forestiers non ligneux, aquaculture) par le Conseil de bande de la Manouane, Lanaudière
-----------	--

ORIENTATION 4

DES TERRITOIRES DYNAMIQUES CONTRIBUANT À LA PROSPÉRITÉ DU BIOALIMENTAIRE

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES TERRITORIAUX

- En complémentarité avec la feuille de route du groupe Territoires, le MAPAQ a sollicité les partenaires régionaux à contribuer au Plan d'action pour la réussite de la Politique bioalimentaire via ses directions régionales.
- Les actions des partenaires régionaux ont été identifiées à partir notamment des planifications territoriales, des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) ainsi que des échanges entre les directions régionales du MAPAQ et les partenaires du territoire. Ces actions ont été intégrées dans les feuilles de route de chacun des territoires associés à une direction régionale du MAPAQ.
- Une diversité de partenaires territoriaux est engagée dans la mise en œuvre de la Politique : milieu municipal, tables de concertation, organismes de développement économique, institutions de recherche et d'enseignement, etc.

TRAVAUX POUR ALLER PLUS LOIN 2019-2020

Les actions de l'orientation 4 ont été complétées à la lumière des résultats d'un sondage réalisé auprès des partenaires lors de la rencontre annuelle de mai 2019. Le sondage visait à identifier les enjeux et priorités nécessitant une intensification des efforts ou requérant une réflexion plus approfondie par rapport à certains thèmes associés à l'orientation 4. Ces travaux portent sur les trois thèmes suivants :

Protection et valorisation des terres agricoles

- Le territoire agricole fait partie du patrimoine du Québec et représente une ressource limitée, non renouvelable et stratégique.
- La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a une importance fondamentale dans la préservation du patrimoine agricole. Il s'agit de la première loi en aménagement du territoire agricole à avoir été adoptée au Québec.
- Depuis 40 ans, cette loi a permis la protection d'une ressource collective, rare et non renouvelable qui assure la sécurité alimentaire de la population. Cette loi a aussi favorisé le développement des activités agricoles qui représentent une portion importante de l'économie du Québec.
- Certaines critiques sont aussi formulées au sujet de la Loi. Le délai de traitement des demandes par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et les freins que ce régime occasionne au développement de certains modèles d'agriculture novateur ou se réalisant sur de petites superficies font partie des problématiques soulevées.
- Sans remettre en question ses fondements, il est normal de réfléchir, 40 ans après son adoption, aux améliorations qu'il serait possible d'apporter à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- C'est dans ce contexte que le MAPAQ a notamment soutenu financièrement l'activité de réflexion menée par l'Institut Jean-Garon et qu'il poursuit une réflexion sur l'évolution du régime de protection du territoire agricole.

Fiscalité foncière agricole

- En raison des investissements fonciers importants que nécessitent les activités agricoles par rapport aux autres secteurs de l'économie, des mesures gouvernementales permettent d'alléger la taxation foncière des entreprises agricoles.
- Néanmoins, la croissance importante de la valeur des terres observée au cours des dernières années pourrait avoir une incidence sur la taxation foncière des entreprises agricoles et nuire à leur compétitivité.
- Par ailleurs, certaines mesures, particulièrement le Programme de crédit de taxes foncières agricoles, sont lourdes à administrer pour l'État et sont complexes pour la clientèle.
- Afin de réduire la complexité et le fardeau administratif et pour répondre aux objectifs de la Politique bioalimentaire, les mesures suivantes sont mises de l'avant :
 - Le dépôt d'un projet de loi prévoyant la mise en place d'un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) et visant à proposer des solutions pour contrôler le coût de la taxe foncière agricole;
 - La simplification des formalités administratives du programme de crédit de taxes foncières agricoles;
 - La formation d'un comité de suivi avec les instances municipales et le milieu agricole pour faciliter la mise en œuvre de la réforme de la taxation foncière agricole.

Implication des partenaires du territoire

- Le secteur bioalimentaire constitue un levier de développement et de diversification économique et sociale important pour les territoires.
- Par leur présence dans l'ensemble des régions du Québec, les entreprises et les différentes initiatives mises en place autour de ce secteur participent à la création d'emplois et de valeurs ajoutées, au maintien de services, à la mise en valeur des ressources du territoire et à l'amélioration du cadre de vie.
- Afin d'assurer une implication soutenue qui s'inscrit dans les objectifs de la Politique bioalimentaire, plusieurs mesures sont mises de l'avant par le MAPAQ :
 - Appui à la mise en place d'actions découlant notamment des plans de développement de la zone agricole (PDZA);
 - La mise en œuvre de plans d'agriculture urbaine;
 - L'élaboration et la réalisation d'ententes sectorielles avec les intervenants régionaux;
 - L'accompagnement de nouvelles approches et de nouveaux modèles d'affaires dans le développement de produits ou la proposition de solutions adaptées aux attentes des consommateurs;
 - Soutien des partenariats pour :
 - améliorer l'offre en agrotourisme et tourisme gourmand;
 - mettre en valeur le patrimoine et le savoir-faire bioalimentaires des régions;
 - développer les marchés publics.

V. MÉCANISME ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE PERSPECTIVES 2020

A. PRINCIPES DE LA POLITIQUE

La Politique bioalimentaire 2018-2025 repose sur des principes qui ont guidé son élaboration et qui constituent un cadre de référence pour sa mise en œuvre. Elle est :

Inclusive, puisqu'elle compte parmi ses partenaires les consommateurs, l'ensemble de la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration), les milieux de la santé, de l'environnement, de l'économie, de l'enseignement et de la recherche de même que les acteurs municipaux et gouvernementaux concernés;

Axée sur un **dialogue permanent**, en prévoyant des lieux d'échanges réguliers entre les partenaires, en valorisant la coconstruction des orientations et des actions ainsi qu'en misant sur leur **responsabilité partagée** dans la mise en œuvre de celles-ci;

Plurielle, en considérant la diversité des attentes des consommateurs, des modèles d'affaires, des secteurs et des territoires, et en laissant place à une flexibilité pour répondre à la diversité des besoins et développer les potentiels;

Innovante, en étant en phase avec les enjeux actuels et ceux à venir ainsi qu'en permettant de sortir des sentiers battus et d'oser;

Entrepreneuriale, en s'appuyant à la fois sur la force des entrepreneurs individuels et de l'entrepreneuriat collectif, comme les coopératives, la mise en marché collective, les associations et les filières;

Renouvelable, en perdurant tout en prévoyant des mécanismes d'ajustement périodique (annuel et quinquennal);

Mesurable, en s'appuyant sur le suivi d'indicateurs et de cibles pour l'évaluation des progrès.

B. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE

Le mécanisme de mise en œuvre de la Politique s'articule autour des outils suivants :

- Une **rencontre annuelle des partenaires** de la Politique pour faire le bilan du Plan d'action et garder le cap sur les cibles et objectifs de la Politique; elle vise également à développer une compréhension commune des défis et de l'évolution du secteur bioalimentaire;
- Un **plan d'action pluriannuel pour la réussite de la Politique bioalimentaire** qui donne les résultats de la rencontre annuelle, synthétise les mesures et actions qui sont inscrites sur les feuilles de route des partenaires et présente et actualise le mécanisme de mise en œuvre;

- Des **feuilles de route pluriannuelles des partenaires** qui précisent, pour chaque objectif et piste de travail, les mesures ou actions qui sont prévues, les responsables et les collaborateurs de ces actions ainsi que le calendrier de réalisation;
- Une **coordination interministérielle** sous la responsabilité du MAPAQ afin d'associer les partenaires gouvernementaux concernés dans la mise en œuvre de la Politique et d'assurer la complémentarité et la cohérence par rapport aux politiques, aux stratégies et aux plans d'action que ces partenaires ont mis en place;
- Une **collaboration avec le gouvernement fédéral** afin d'assurer la complémentarité des actions et des interventions respectives des deux paliers de gouvernement dans le secteur bioalimentaire;

- Un **processus d'examen des lois et des règlements** qui encadrent le secteur bioalimentaire. Au MAPAQ, un examen de ceux-ci est planifié, selon un calendrier progressif. Les cadres de collaboration interministérielle permettent d'échanger sur les projets de loi et de règlements sous la responsabilité d'autres ministères. Ce processus est complémentaire à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif qui a été actualisée en 2017 et qui touche l'ensemble des ministères et organismes;
- Un **cadre financier pluriannuel de la Politique** qui s'échelonne sur cinq ans et qui est actualisé annuellement lors de

l'exercice de planification budgétaire du gouvernement;

- Une **révision des plans stratégiques du MAPAQ et des organismes sous la responsabilité du ministre** pour placer la mise en œuvre de la Politique au cœur des priorités organisationnelles; en 2019, le MAPAQ, La FADQ et le CARTV ont révisé leur plan stratégique;
- Une **révision quinquennale** de la Politique pour en assurer l'actualisation et la pérennité; cette révision sera coordonnée par le Secrétariat de la Politique, qui relève du MAPAQ. Une première révision est prévue à partir de l'année 2023.

C. STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE

SECRÉTARIAT DE LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE

Un Secrétariat de la Politique, qui a été mis en place au MAPAQ, a comme mandat de coordonner la mise en œuvre de la Politique. Il est responsable de mobiliser les partenaires bioalimentaires et gouvernementaux autour de l'atteinte des cibles et de la réalisation des objectifs et des pistes de travail de la Politique. Ses principales tâches sont les suivantes :

- Organisation des rencontres de suivi et de la rencontre annuelle des partenaires;
- Élaboration, mise à jour et suivi du Plan d'action;
- Coordination des relations avec les partenaires bioalimentaires et gouvernementaux;
- Préparation des bilans et des suivis : ambitions, cibles, pistes de travail, feuilles de route, Plan d'action;
- Suivi et actualisation du cadre financier;
- Veille, analyse et perspectives pour l'actualisation et la pérennité de la Politique;
- Information, liaison et communication entre les partenaires bioalimentaires et gouvernementaux.

PARTENAIRES ENGAGÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE

L'élaboration de la Politique est le fruit d'un effort collectif. Le succès de sa mise en œuvre repose, quant à lui, sur une responsabilité partagée entre l'ensemble des partenaires. Leur engagement constitue une condition sine qua non pour passer du stade des intentions à celui des actions qui ont des effets tangibles pour les consommateurs et sur le plan de la prospérité et de la durabilité du secteur. La Politique exige non seulement l'engagement du MAPAQ, mais aussi celui des partenaires bioalimentaires et gouvernementaux concernés.

La mise en œuvre de la Politique et de son Plan d'action s'appuie sur une structure (Annexe 1) permettant d'associer plusieurs partenaires, qui sont regroupés de la façon suivante :

- **Partenaires bioalimentaires** - 32 feuilles de route
 - Groupe Consommateurs (1)
 - Groupe Tertiaire (1)
 - Groupe Production-transformation (1)
 - Groupe Filières sectorielles (qui se décline en 11 secteurs) (11)

- Groupe Territoires (en plus des 14 territoires régionaux) (15)
- Organisations associées (recherche, innovation) (3 en 2019)

- **Partenaires gouvernementaux** - 24 feuilles de route

- Ministères et organismes
 - MAPAQ (1)
 - Quatre organismes relevant du ministre (La FADQ, RMAAQ, CPTAQ, CARTV) (4)
 - Treize ministères et trois organismes ou secrétariats (16)
- Collaboration avec le gouvernement fédéral
 - Trois ministères et organismes fédéraux : AAC, MPO, ACIA (3)

CADRE DE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES

Les **partenaires bioalimentaires** (y compris les partenaires régionaux) abordent la réalisation de la Politique avec une approche de groupe. Un cadre de travail avec des modalités de fonctionnement flexibles est mis en place avec les groupes de manière à tenir compte des particularités de chacun.

Les groupes de partenaires ont le mandat suivant :

- Poursuivre leur engagement dans la mise en œuvre et le suivi de leurs feuilles de route;
- Organiser les « travaux pour aller plus loin » en fonction des priorités annuelles du groupe;
- Préparer un bilan en vue de la rencontre annuelle (résultats obtenus et priorités de la prochaine année).

Les responsabilités des partenaires sont les suivantes :

- Assurer la mise en œuvre des actions figurant sur leur feuille de route dont ils sont responsables;
- Fournir le bilan annuel de leurs réalisations au gestionnaire du MAPAQ qui leur est attribué;
- Participer à la réflexion du groupe sur les priorités de travail;
- Contribuer à la mise en œuvre des actions collectives du groupe (« travaux pour aller plus loin »);
- Participer à l'élaboration des indicateurs de progrès associés aux objectifs de la Politique.

Pour les **partenaires gouvernementaux**, deux formules sont utilisées. La première prend la forme d'un cadre de collaboration ou de travaux conjoints formalisés avec les ministères qui contribuent de façon majeure à la Politique notamment, le MSSS, le MELCC, le MEI et le MTESS. Pour les autres ministères et organismes, des échanges bilatéraux, au niveau sous-ministériel, sont prévus afin d'assurer le suivi des collaborations et des feuilles de route.

RENCONTRE ANNUELLE DES PARTENAIRES DU 31 MAI 2019

Lors de la première rencontre annuelle, les partenaires bioalimentaires et gouvernementaux ont eu l'occasion d'échanger sur les mesures et actions qui sont prévues dans le Plan d'action 2018-2023. Ils ont également été sondés sur douze thèmes nommés « travaux pour aller plus loin » et sur les types d'améliorations à apporter au mécanisme de mise en œuvre de la Politique.

Les résultats des sondages qui ont été réalisés le 31 mai 2019 sont les suivants :

Thèmes des « travaux pour aller plus loin »	Vote* (31 mai 2019)
Réglementation simplifiée et efficace	68 %
Information aux consommateurs	66 %
Compétitivité des secteurs - innovation - concertation	65 %
Main-d'œuvre	62 %
Marché institutionnel et achat local	58 %
Investissements et accès aux leviers gouvernementaux	51 %
Agriculture durable	47 %
Protection et valorisation des terres agricoles	42 %
Exportations et normes de produits importés	31 %
Fiscalité foncière agricole	31 %
Implication des partenaires du territoire	30 %
Gaspillage alimentaire	20 %

* Le pourcentage indique la proportion de répondants ayant désigné le thème des « Travaux pour aller plus loin » comme celui sur lequel les efforts devraient être concentrés à court terme (possibilité de choisir six thèmes parmi les douze thèmes proposés).

Types d'amélioration au mécanisme de mise en œuvre	Vote* (31 mai 2019)
Ajout d'indicateurs de progrès quant aux objectifs de la Politique	75 %
Outil de partage d'information entre les partenaires de la Politique	62 %
Communication coordonnée auprès du grand public	34 %
Outils de dialogue avec le consommateur	25 %

* Le pourcentage indique la proportion de répondants ayant mentionné cet élément comme type d'amélioration qu'ils souhaiteraient voir apporter au mécanisme de mise en œuvre (possibilité de choisir deux types d'améliorations parmi les quatre types proposés).

Les principales mesures et actions prévues concernant les « travaux pour aller plus loin » sont présentées à la fin de chacune des orientations de la section IV. *Actions et mesures des partenaires – synthèse par orientation et objectif de la Politique* et celles concernant les « types d'amélioration » sont présentées dans la section qui suit : D. Amélioration des outils de mise en œuvre.

D. AMÉLIORATION DES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

Lors de la rencontre annuelle du 31 mai 2019, les partenaires ont été invités à se prononcer sur les améliorations à apporter au mécanisme de mise en œuvre de la Politique. Pour les quatre types d'améliorations sondés, les moyens suivants sont mis de l'avant :

Ajout d'indicateurs de progrès quant aux objectifs de la Politique :

- Une liste préliminaire d'indicateurs pour chaque objectif de la Politique sera soumise aux partenaires pour consultation en 2020.
- Selon une approche de coconstruction, les indicateurs seront établis en concertation avec les partenaires concernés de manière à leur permettre d'utiliser ces mêmes indicateurs pour faire un bilan de leurs réalisations en vue de la rencontre annuelle. Cette démarche fait écho aux principes « responsabilité partagée » et « mesurable » de la Politique.
- Des critères serviront de guide à l'établissement de la liste des indicateurs, dont notamment :
 - En lien avec les objectifs de la Politique et complémentaires à ses sept cibles;
 - Utilisant le plus possible des données existantes provenant des partenaires bioalimentaires et gouvernementaux;
 - Comptabilisable annuellement afin de présenter un bilan à la rencontre des partenaires;
 - Robuste et vérifiable;
 - Facile à comprendre et à communiquer aux partenaires et au grand public;
 - Présentable, lorsque possible, par région, par maillon du secteur bioalimentaire ou par type de clientèle visée.

Outil de partage d'information entre les partenaires de la Politique :

- L'élaboration d'un projet de plateforme informationnelle et collaborative est en cours; le lancement de cette plateforme est prévu à la suite de la rencontre annuelle des partenaires au printemps 2020.

- La plateforme vise à renforcer les liens avec les partenaires pour diffuser de l'information, partager des initiatives, faire le suivi d'actions ou soumettre des documents pour consultation.

Communication coordonnée auprès du grand public et outils de dialogue avec les consommateurs :

- Des études seront menées pour avoir une meilleure connaissance des besoins d'information des consommateurs et pour cerner leurs attentes afin de mieux communiquer avec eux.
- Au printemps 2018, le CIRANO a été mandaté pour concevoir le *Baromètre de la confiance des consommateurs québécois à l'égard des aliments et leurs modes de production et transformation*. L'analyse des données du sondage permettra de mieux comprendre les préoccupations, la confiance et les perceptions actuelles des Québécois à l'égard des produits alimentaires. Des résultats préliminaires ont été communiqués au printemps 2019. Une analyse détaillée des données recueillies sera effectuée afin de déterminer les variables sur lesquelles il sera possible d'agir pour maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs.
- Une étude sera réalisée afin de dresser un portrait global de l'environnement informationnel en matière d'alimentation au Québec et d'évaluer la satisfaction globale des consommateurs québécois quant à l'adéquation entre l'offre d'information et les besoins en matière d'alimentation. La publication de l'étude est prévue en 2020.
- À la lumière des études réalisées, les ingrédients porteurs d'une stratégie permettant de communiquer de façon plus efficace avec le consommateur seront explorés avec les groupes de partenaires concernés.

E. CADRE FINANCIER

Pour réaliser le Plan d'action, le MAPAQ bénéficie d'un cadre financier constitué des sommes qui ont été annoncées dans les discours sur le budget des mois de mars 2018 et 2019. À cela s'ajoutent les sommes provenant du Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023 et du Fonds des pêches 2019-2024 ainsi que des sommes accordées en vertu d'autres politiques gouvernementales. Avec les budgets récurrents (réels et projetés) du MAPAQ et des organismes relevant de la responsabilité du ministre, près d'un milliard de dollars par année sur cinq ans sont consacrés pour la réussite de la Politique bioalimentaire.

Dans le discours sur le budget de mars 2018, un montant de 348,7 M\$ sur 5 ans (2018-2019 à 2022-2023) était prévu pour la mise en œuvre d'initiatives s'inscrivant dans la Politique :

- 180,0 M\$ pour accroître l'investissement en production et en transformation bioalimentaires;
- 62,8 M\$ pour dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires;
- 53,9 M\$ pour favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale;
- 29,7 M\$ pour augmenter les efforts en innovation et en formation dans le secteur bioalimentaire;
- 19,8 M\$ pour implanter des pratiques responsables dans les entreprises;
- 2,5 M\$ pour assurer la pleine mise en œuvre des initiatives de la Politique.

Le discours sur le budget de mars 2018 a également fait mention des sommes déjà octroyées au MAPAQ pour appuyer les initiatives de la Politique (issues des budgets 2016 et 2017) :

- 95,0 M\$ pour appuyer l'investissement dans le secteur agricole;
- 42,5 M\$ pour appuyer l'agriculture novatrice, dont l'agriculture biologique, et la transformation alimentaire;

- 14,0 M\$ pour favoriser une réduction de l'utilisation des pesticides;
- 7,5 M\$ pour appuyer le développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- 5,0 M\$ pour permettre au secteur agroalimentaire de saisir les opportunités d'exportation;
- 5,0 M\$ pour soutenir la recherche en transformation alimentaire;
- 5,0 M\$ pour utiliser les meilleures pratiques agricoles pour accroître la productivité du secteur;
- 4,0 M\$ pour élargir à d'autres régions le Programme de soutien au drainage et chaulage des terres.

En mars 2019, le discours sur le budget a permis l'ajout d'une somme de 288,9 M\$ sur 5 ans (2019-2020 à 2023-2024) pour les mesures suivantes :

- 250,0 M\$ pour accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire;
- 15,0 M\$ (2020-2021) pour réduire l'impact de la hausse des taxes foncières agricoles dans l'attente d'une solution à plus long terme;
- 10,0 M\$ pour mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'accroissement des achats d'aliments québécois pour le marché institutionnel;
- 10,0 M\$ pour répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal;
- 3,9 M\$ pour l'appui à la formation bioalimentaire au Collège Macdonald.

Des stratégies et plans d'action interministériels coordonnés par des partenaires gouvernementaux concourent à la réalisation de la Politique. Le cadre financier 2018-2023 de la Politique prend en compte le financement additionnel octroyé au MAPAQ pour ses contributions à la mise en œuvre des plans d'action suivants :

- Plan d'action pour la main-d'œuvre;
- Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé;
- Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 découlant de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Enfin, le cadre financier de la Politique comprend les sommes octroyées par l'entremise de transferts du gouvernement fédéral découlant des ententes fédérales-provinciales suivantes :

- Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023 : contribution d'environ 520 M\$⁹ sur 5 ans provenant du gouvernement fédéral. Ce montant provient d'un cadre financier sur 5 ans représentant environ 865 M\$ (financé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec), soit :
 - 59 M\$ par année sont alloués aux initiatives stratégiques (35 M\$ provenant du gouvernement fédéral) et environ 115 M\$¹⁰ par année pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise (70 M\$ provenant du gouvernement fédéral);
- Fonds des pêches 2019-2024 : contribution de 30 M\$¹¹ sur 5 ans additionnelle au 12,8 M\$ du Québec pour un total de 42,8 M\$ (financé à 70 % par le gouvernement fédéral et à 30 % par le gouvernement du Québec).

F. ÉTAPES CONDUISANT À LA DEUXIÈME RENCONTRE ANNUELLE DES PARTENAIRES

Les principales étapes conduisant à la deuxième rencontre annuelle des partenaires, qui est prévue au printemps 2020, sont les suivantes :

- Mise en œuvre des actions qui sont prévues dans les feuilles de route des partenaires (2019-2020);
- Opérationnalisation des « travaux pour aller plus loin » (à la suite des votes du 31 mai 2019);
- Bilan des actions menées par les groupes de partenaires en vue de la rencontre annuelle (hiver 2020).

⁹ Cette contribution comprend une part retenue par le gouvernement fédéral (25 M\$). Cette part est retenue pour la prise en charge d'initiatives.

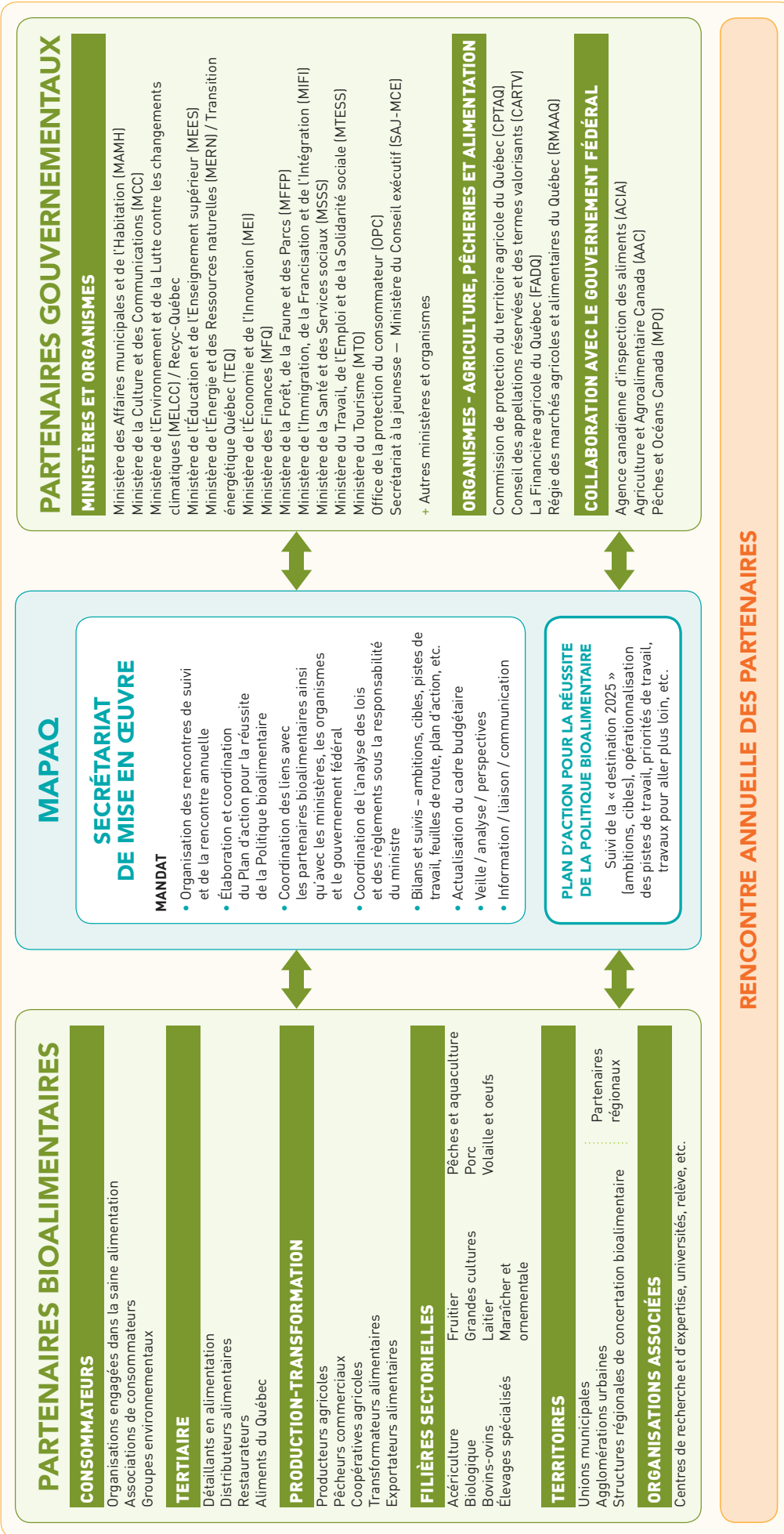
¹⁰ Il s'agit d'un financement « à la demande » proportionnel à la participation des producteurs et au déclenchement des programmes.

¹¹ Cette contribution comprend une part retenue par le gouvernement fédéral (3 M\$). Cette part est retenue pour l'administration du Fonds.

ANNEXES

ANNEXE 1

STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE



RENCONTRE ANNUELLE DES PARTENAIRES

ANNEXE 2

COMPOSITION DES GROUPES DE PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ EN 2019 À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

GRUPE CONSOMMATEURS

- Équiterre
- Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF)
- Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
- Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA)
- Tablée des Chefs

GRUPE TERTIAIRE

- Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)
- Conseil de promotion de l'agroalimentaire du Québec (Aliments du Québec)
- Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL)
- Association Restauration Québec (ARQ)
- Conseil canadien du commerce de détail (CCCD)

GRUPE TERRITOIRES

- Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)
- Tables de concertation bioalimentaire du Québec (TCBQ)
- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Ville de Montréal
- Ville de Québec

GRUPE FILIÈRES SECTORIELLES

- Voir les pages suivantes

GROUPES TERRITOIRES RÉGIONAUX

- Bas-Saint-Laurent
- Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Capitale-Nationale
- Mauricie
- Estrie
- Montréal–Laval–Lanaudière
- Outaouais
- Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
- Côte-Nord
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Chaudière-Appalaches
- Laurentides
- Montérégie
- Centre-du-Québec

GRUPE PRODUCTION-TRANSFORMATION

- Agropur
- Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP)
- Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)
- La Coop fédérée
- Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada
- Union des producteurs agricoles (UPA)

ORGANISATIONS ASSOCIÉES

- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)
- Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)

GROUPE FILIÈRES SECTORIELLES¹

ACÉRICULTURE

- Association des érablières-transformateurs des produits de l'érable (AETPE)
- Centre ACER
- Citadelle
- Conseil de l'industrie de l'érable (CIE)
- Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)

ÉLEVAGES SPÉCIALISÉS

- Abattoir Agri-Bio
- Abattoir Rolland Pouliot
- Association des éleveurs de canards et d'oies du Québec (AECOQ)
- Association Cerfs Rouges du Québec (ACRQ)
- Association professionnelle des producteurs de fourrure du Québec (APPFQ)
- Canabec
- Canards du Lac Brome ltée
- Cheval Québec
- Fédération des apiculteurs du Québec (FAQ)
- Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec (FEGGQ)
- Ferme Orléans inc.
- Intermiel inc.
- Regroupement des éleveurs de chèvres de boucherie du Québec (RÉCBQ)
- Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ)

BIOLOGIQUE

- Biodélices
- Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ)
- Ecocert Canada
- Ferme Agri-fusion 2000

- Ferme des Voltigeurs
- Filière biologique du Québec
- Fromagerie L'Ancêtre
- Fruit d'Or
- Institut national d'agriculture biologique (INAB)
- La Milanais
- Les Fermes Belvache
- Les Productions Maraîchères Mailhot inc.
- Maison Orphée
- Table de développement de la production biologique de l'UPA
- Valacta

FRUITIER

- Association des emballeurs de pommes du Québec (AEPQ)
- Association des producteurs de canneberges du Québec (APCQ)
- Association des producteurs de fraises et framboises du Québec (APFFQ)
- Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL)
- Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL)
- Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM)
- Cintech Agroalimentaire
- Conseil des vins du Québec (CVQ)
- Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)
- Fruit d'Or
- Les Bleuets sauvages du Québec inc.
- Les Producteurs de pommes du Québec (PPQ)
- Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ)
- Vignerons indépendants du Québec (VIQ)

BOVINS-OVINS

- Abattoir de Luceville inc.
- Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ)
- Délimax Veaux Lourds ltée
- Les Éleveurs d'ovins du Québec (LÉOQ)
- Louis Lafrance & Fils ltée
- Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ)
- Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ)
- Société des parcs d'engraissement du Québec (SPEQ)

GRANDES CULTURES

- Association des négociants en céréales du Québec inc. (ANCQ)
- Association professionnelle en nutrition des cultures (APNC)
- Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)
- Centre de recherche sur les grains (CÉROM)
- Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)
- Conseil québécois des plantes fourragères (CQPF)
- Greenfield Global inc.
- La Coop fédérée
- Producteurs de grains du Québec (PGQ)
- Producteurs de semences du Québec
- Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec (SPGBQ)

¹ Les organisations identifiées ont été présentes aux prérencontres 2019 et/ou à la rencontre annuelle du 31 mai 2019 et/ou sont responsables d'une action inscrite aux feuilles de route.

GROUPE FILIÈRES SECTORIELLES

LAITIER

- Agropur
- Association des fromagers artisans du Québec (AFAQ)
- Centre d'expertise fromagère du Québec (CEFQ)
- Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ)
- Danone
- Fromagerie Nouvelle-France
- Producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ)
- Parmalat
- Laiterie Coaticook Itée
- Les Éleveurs d'ovins du Québec (LÉOQ)
- Les Producteurs de lait du Québec (PLQ)
- Novalait
- Saputo
- Valacta

VOLAILLE ET ŒUFS

- Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC)
- Conseil québécois de la transformation de la volaille (CQTV)
- Couvoir Boire & Frère inc.
- Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA)
- Exceldor
- Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ)
- Ferme des Voltigeurs
- Groupe Nutri inc.
- Les Couvoiriers du Québec (LCQ)
- Les Éleveurs de poulettes du Québec (ÉPOQ)
- Les Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ)
- Les Fermes Burnbrae
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ)
- Olymel

MARAÎCHER ET ORNEMENTALE

- Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL)
- Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ)
- Bonduelle
- Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)
- Québec Vert (Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec)
- Fédération québécoise des producteurs de fruits et de légumes de transformation (FQPFLT)
- Phytodata inc.
- Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
- Les Producteurs en serre du Québec (PSQ)
- Patates Dolbec inc.
- Producteurs de pommes de terre du Québec (PPTQ)

PORC

- Abattoir L.G. Hébert et Fils Itée
- Aliments ASTA
- Association québécoise des industries de la nutrition animale et céréalière (AQINAC)
- Centre de développement du porc du Québec (CDPQ)
- Équipe québécoise de santé porcine du Québec (ÉQSP)
- La Coop fédérée
- Les Éleveurs de porcs du Québec (ÉPQ)
- Les Viandes Du Breton inc.
- Olymel et F. Ménard
- Oly-Robi Transformation
- Viandes Riendeau Itée

PÊCHES ET AQUACULTURE

- Agence Mamu Innu Kaikusseth (AMIK)
- Alliance des pêcheurs professionnels du Québec (APPO)
- Association des aquaculteurs du Québec (AAQ)
- Association des chasseurs de phoques intra-Québec (ACPIQ)
- Association des crabiers gaspésiens inc.
- Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite (AGHAMM)
- Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie (ACPG)
- Association des pêcheurs de la Basse-Côte-Nord (APBCN)
- Association des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine (APPIM)
- Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP)
- Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec (FSPHQ)
- Regroupement des pêcheurs professionnels de la Haute-et-Moyenne-Côte-Nord (RPPHMCN)
- Regroupement des pêcheurs professionnels du nord de la Gaspésie (RPPNG)
- Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie (RPPSG)
- Regroupement des mariculteurs du Québec (RMQ)
- Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec (TFAEDQ)

ANNEXE 3

SIGLES ET ACRONYMES

AAC - Agriculture et Agroalimentaire Canada

AAQ - Association des aquaculteurs du Québec

ACIA - Agence canadienne d'inspection des aliments

ADA - Association des détaillants en alimentation du Québec

AECOQ - Association des éleveurs de canards et d'oies du Québec

AETPE - Association des érablières-transformateurs des produits de l'érable

APMQ - Association des producteurs maraîchers du Québec

AQINAC - Association québécoise des industries de la nutrition animale et céréalière

AQIP - Association québécoise de l'industrie de la pêche

ARQ - Association Restauration Québec

CARTV - Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

CCCD - Conseil canadien du commerce de détail

CDPQ - Centre de développement du porc du Québec

CRSAD - Centre de recherche en sciences animales de Deschambault

CÉROM - Centre de recherche sur les grains

CIBÎM - Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal

CIE - Conseil de l'industrie de l'érable

CILQ - Conseil des industriels laitiers du Québec

CIRANO - Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

CPTAQ - Commission de protection du territoire agricole du Québec

CQPF - Conseil québécois des plantes fourragères

CRAAQ - Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec

CTAQ - Conseil de la transformation alimentaire du Québec

CVQ - Conseil des vins du Québec

FPOQ - Fédération des producteurs d'œufs du Québec

FQM - Fédération québécoise des municipalités

INAB - Institut national d'agriculture biologique

INAF - Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels

IQ - Investissement Québec

IRDA - Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

ITA - Institut de technologie agroalimentaire

La FADQ - La Financière agricole du Québec

LÉOQ - Les Éleveurs d'ovins du Québec

MAMH - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MCC - Ministère de la Culture et des Communications

MEES - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MEI - Ministère de l'Économie et de l'Innovation

MELCC - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MERN - Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles

MFFP - Ministère de la Forêt, de la Faune
et des Parcs

MFQ - Ministère des Finances

MIFI - Ministère de l'Immigration, de la
Francisation et de l'Intégration

MPO - Pêches et Océans Canada

MRIF - Ministère des Relations internationales et
de la Francophonie

MSSS - Ministère de la Santé
et des Services sociaux

MTESS - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la
Solidarité sociale

MTO - Ministère du Tourisme

OPC - Office de protection du consommateur

PGQ – Producteurs de grains du Québec

PLCQ - Les Producteurs de lait de chèvre du
Québec

PLQ - Les Producteurs de lait du Québec

POIQ - Les Producteurs d'œufs d'incubation
du Québec

PPAQ - Producteurs et productrices acéricoles
du Québec

PSQ - Les Producteurs en serre du Québec

RMAAQ - Régie des marchés agricoles et
alimentaires du Québec

RMQ - Regroupement des mariculteurs
du Québec

SAA-MCE - Secrétariat aux affaires autochtones –
Ministère du Conseil exécutif

SAJ-MCE - Secrétariat à la jeunesse – Ministère du
Conseil exécutif

TCBQ - Tables de concertation bioalimentaire
du Québec

TEQ - Transition énergétique Québec

TFAEDQ - Table filière de l'aquaculture en eau
douce du Québec

TQSA - Table québécoise sur la saine alimentation

UMQ - Union des municipalités du Québec

UPA - Union des producteurs agricoles

La présente publication a été rédigée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent document a été publié en version papier en quantité limitée. Seule la version électronique, qui se trouve dans le site Web du gouvernement du Québec est maintenant accessible : www.quebec.ca.

Dépôt légal 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-85732-7 (imprimé)

ISBN 978-2-550-85733-4 (PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2020**

ALIMENTER
**NOTRE
MONDE**

*Agriculture, Pêcheries
et Alimentation*

Québec 